Vol 12 # 41 • Du 17 au 23 Avril 2019 Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00



1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162 Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

TPS: VICTOIRE CONTRE TRUMP!



Voir page 3

Victoire importante de la communauté haïtienne mobilisée et unie contre l'administration raciste, anti-immigrant de Donald Trump

PARC INDUSTRIEL CARACOL, CHRONIQUE D'UN ÉCHEC ANNONCÉ !



Voir page 3

Le principal locataire du Parc industriel de Caracol (Pic), la multinationale sud-coréenne de textiles, Sae-A, annonçait qu'elle renonçait à l'extension de son usine sur place et envisageait même de la fermer et de se délocaliser pour la République voisine









Un rappel nécessaire et salutaire

Par Berthony Dupont

Nous sommes actuellement à moins d'un mois du tirage de la rafle pour la levée de fonds au profit du journal, qui se veut toujours combattant pour accompagner activement les masses populaires du pays dans leur lutte contre l'idéologie obscurantiste des classes dominantes. Le but avéré de cette levée de fonds : avoir les moyens de nous organiser pour mieux nous affranchir du système de domination impérialiste.

Haïti Liberté est un journal épris de justice sociale, toujours prêt à dénoncer les conditions arbitraires, injustes et inhumaines faites aux classes défavorisées du pays. Nous voulons certainement continuer à jouer ce rôle important, dont les tâches immenses d'information et de soutien aux luttes des masses ouvrières et paysannes exploitées restent conséquentes avec notre idéal d'indépendance, de libération nationale et sociale.

Nous nous sommes lancés dans cette bataille à publier cet hebdomadaire avec une volonté politique inébranlable, un sens du sacrifice à toute épreuve à résister au statu quo, et à prôner l'idéologie émancipatrice, révolutionnaire, seule capable de nous libérer du carcan de tous ceux-là qui s'adonnent à faire tourner la roue de l'histoire du pays en sens inverse, cause de honte internationale.

Les derniers événements qu'a vécus le peuple haïtien surtout dans l'agression du peuple et du gouvernement légitime du Venezuela sont venus dévoiler une fois pour toutes à qui nous avons affaire. A ce stade, cette classe d'affairistes qui nous insulte, nous maltraite comme des esclaves ne fait que creuser le tombeau du pays.

N'y a–t-il pas là, un choix à faire ? Et qu'attendez-vous donc, puisqu'il n'y a pas d'autres voies : soit vous supportez la lutte pour le changement, soit vous cautionnez l'exploitation, la misère, la pauvreté et son interminable lot d'injustice.

Supporter la lutte pour le changement, nous enseigne l'histoire, c'est participer dans la mesure de nos moyens possibles à tout ce qui se fait pour l'avancement de cette lutte. En d'autres termes, c'est apporter notre humble contribution, qu'elle soit politique ou économique dans toute entreprise progressiste visant une lutte concrète de classe pour un changement fondamental allant dans le sens des aspirations populaires.

Ceux que vous combattez, c'est-à-dire ceux qui travaillent sous les ordres des patrons capitalistes, ceux qui sont plus préoccupés par l'approvisionnement de leurs comptes bancaires en dilapidant les ressources du pays, ceux qui vivent des conditions actuelles du pays, entre autres, présidents, ministres, sénateurs, députés, directeurs généraux qui reçoivent mensuellement des allocations juteuses, des frais ajoutés à leurs salaires exorbitants, ne vont en aucune circonstance investir dans une lutte pour le changement ; ils ne sauraient en aucune circonstance vous armer financièrement pour briser l'eldorado que représente pour eux l'Haïti d'aujourd'hui.

A ce compte, vous n'avez pas d'autres choix que le faire vous-mêmes, si vous êtes réellement concernés et refusez d'être discrédités par l'histoire. Nul ne peut donc vous convaincre à abandonner votre être, votre propre projet et à faire partie d'un camp que vous avez rejeté !

La rafle pour la levée de fonds que vous propose le journal est un moyen symbolique, un exercice loyal pour frapper votre orgueil, votre imagination dans l'esprit de la lutte de classe à dessein de vous faire comprendre de vous disposer de vous-même, de vos propres moyens et que la lutte n'est pas une utopie, elle est concrète et exaltante.

Compatriotes, lecteurs, sympathisants, vous tous imprégnés de la cause noble pour la transformation radicale de l'appareil d'Etat haïtien, nous faisons une fois de plus appel à votre solidarité agissante ; vous surtout qui vous déclarez du camp populaire, nous vous invitons à acheter un billet valant $20.00 ou un livret de solidarité de cinq (5) billets au prix de $100.00.

Le motif principal qui nous insiste à vous rappeler de participer à cette rafle, ce n'est pas que nous sommes désespérés, découragés ; au contraire, le sens de ce rappel est pour vous dire que : c'est la lutte qui commande et il vous faut agir et agir maintenant pour contrecarrer la puissance féroce et violente de la propagande et de l'intoxication impérialistes. Notre responsabilité est de vous rappeler que nous pouvons triompher de cette clique dirigeante corrompue par une lutte de classes, populairement organisée avec les moyens du peuple.

Oui, nous pouvons, dans la dignité de chaque ouvrier, chaque paysan, chaque étudiant, chaque chômeur conscient et conséquent là où il se trouve à rassurer efficacement que le peuple haïtien en lutte ne pourra jamais être vaincu et écrasé et que sa cause noble pour l'indépendance définitive finira par triompher quelques soient les difficultés et les épreuves.

En avant pour une cause juste ! Merci de rejoindre le camp de solidarité avec Haïti Liberté au service de la lutte des masses haïtiennes.

Parc industriel de Caracol, chronique d'un échec annoncé !



Inauguré le 22 octobre 2012, en présence de figures politiques nationales (le président haïtien d'alors Michel Martelly et son Premier ministre, Laurent Lamothe, ainsi que l'ancien président, René Préval) et internationales (Bill et Hillary Clinton, le premier comme Envoyé spécial de l'Onu, la seconde en tant que Secrétaire d'État américaine)



Une vue du parc industriel Caracol implanté sur 252 hectares, dans le Nord d'Haïti

Par Frédéric Thomas

Début avril 2019, des informations filtraient sur la mauvaise gestion du Parc industriel de Caracol. De plus, son principal locataire, la multinationale sud-coréenne Sae-A annonçait que plutôt que d'étendre son activité, elle s'implanterait dans la République dominicaine voisine. C'est toute l'architecture et l'esprit de ce projet, qui apparaissent dès lors sous une lumière crue.

Il devait être le « Symbole de la nouvelle Haïti ». Inauguré le 22 octobre 2012, en présence de figures politiques nationales (le président haïtien d'alors Michel Martelly et son Premier ministre, Laurent Lamothe, ainsi que l'ancien président, René Préval) et internationales (Bill et Hillary Clinton, le premier comme Envoyé spécial de l'Onu, la seconde en tant que Secrétaire d'État américaine), d'hommes d'affaires, des représentants de la Banque interaméricaine de développement (Bid) et de la coopération nord-américaine (Usaid), et même d'acteurs de Hollywood (Sean Penn, Ben Stiller), ne donnait-il pas de Haïti, deux ans après le séisme, une image de start-up nation ? En tous les cas, il marquait la convergence heureuse de l'humanitaire et du business, du local et du global, du politique et du show-biz.

Le Parc industriel de Caracol (Pic) devait ainsi faire de Haïti le « Taïwan des Caraïbes ». Implanté sur 252 hectares, dans le Nord du pays, bénéficiant de plus de 224 millions de dollars d'investissements, le Pic était censé constituer « un moteur pour le développement », inscrit « au cœur d'une véritable dynamique de technopole » [1] . Il devait, en cinq ans, créer 65,000 emplois [2] , et catalyser l'essor économique de la région, grâce notamment à la construction d'un port international, à la mise en place de la première zone franche agricole – à la tête de laquelle se trouvait l'actuel président, Jovenel Moïse –, et à l'édification d'un complexe hôtelier (avec terrain de golf) [3] .

Pas plus le site touristique que le port n'ont vu le jour, l'exportation de bananes par Agritrans, sur la zone franche, est à l'arrêt depuis des années, et seulement 13,000 emplois ont été créés à Caracol. Martelly, Lamothe et Moïse sont mis en cause dans le scandale PetroCaribe [4].

Enfin, début avril 2019, le principal locataire du Pic, la multinationale sud-coréenne de textiles, Sae-A, annonçait qu'elle renonçait à l'extension de son usine sur place, hypothéquant ainsi la perspective de créer 7,000 autres emplois, et envisageait même de fermer son usine et de se délocaliser pour la République dominicaine.

Chronique d'un échec annoncé

On accuse la récente proposition de loi d'augmenter de 78% le salaire minimum des ouvriers (très majoritairement ouvrières en fait) du secteur de la sous-traitance, ainsi que, plus globalement, l'instabilité du pays, paralysé plusieurs jours en février par des manifestations massives, d'être à l'origine immédiate de la décision de Sae-A [5].

Outre qu'il fait écran à d'autres facteurs, ce raisonnement témoigne de l'ordre néocolonial. Ce sont (encore) les Haïtiens et Haïtiennes qui sont responsables : s'ils acceptaient leurs salaires de misère (4.2 € par jour), aggravés par l'inflation (17%) et la dévaluation (60%) de la monnaie locale (la gourde), et s'ils ne protestaient pas (bêtement) contre la corruption, la gabegie, la vie chère et le mépris de l'élite, le pays serait plus stable pour les affaires et plus attrayant pour les investisseurs.

Mais, même sans la contestation populaire, le Pic est miné par ses propres contradictions et impasses. Sae-A est le principal employeur du pays dans le secteur de la sous-traitance, qui emploie autour de 53,000 personnes [6].

Les vêtements, qu'il produit, sont exportés vers les États-Unis ; Haïti bénéficiant d'un régime économique préférentiel avec ce pays. D'ailleurs, plus de 83% de tout ce qu'Haïti exporte est constitué de textile à destination des États-Unis. Soit un marché particulièrement concentré et dépendant. D'autant plus dépendant que près de 70% de tout ce qu'Haïti consomme est importé. Or, la sous-traitance accroît toujours plus l'enclavement d'une économie, sans lien avec les circuits locaux, orientée vers le marché nord-américain, et qui tourne le dos aux besoins de la population [7].

À ce déséquilibre structurel et à l'abandon de la construction d'un nouveau port international, pourtant jugé indispensable pour faciliter l'exportation des produits du Pic, vient, en effet, s'ajouter une série de défaillances internes. Le Pic dépend, en effet, de la Société nationale des parcs industriels (Sonapi), sous la tutelle du Ministère du commerce et de l'industrie (Mci).

Or, la gestion de celui-ci serait désastreuse, faute de moyens, de capacités, d'honnêteté et de volonté

suite à la page(18)

TPS: Victoire contre Trump!



Le juge fédéral William F. Kuntz II



L'avocat Ira Kurzban au cours d'une conférence de presse



Jocelyn Gay de Haïti Liberté lisant la déclaration du journal, lors de la conférence de presse précédant le début du procès le 7 janvier 2019 dernier

Le tribunal fédéral a donné raison à FANM et Haïti-Liberté à la suite du procès intenté début janvier par Haïti-Liberté, FANM et neuf citoyens haïtiens contre l'administration Trump, notamment le Department of Homeland Security, pour avoir mis fin au TPS d'Haïti, le juge fédéral William F. Kuntz II vient de rendre son jugement ce 11 avril, détaillé en 145 pages, pleinement en faveur des plaignants et de leurs arguments.

On se rappelle les débats présentés dans la longue série sur le Statut de Protection Temporaire (TPS) parue dans Haïti-Liberté de janvier à mars, et dans laquelle nous faisions mention de tous ces arguments et plus encore. On s'attend à ce que le gouvernement aille en appel. Le National Immigration Project de la National Lawyers Guild (NIPNLG) a analysé cette décision.

Alexandra Panaguli

Une victoire pour le respect de la légalité et un coup porté aux politiques anti-immigrés de Trump, le juge fédéral William F. Kuntz II a émis hier une injonction préliminaire bloquant la décision de l'administration Trump de mettre fin au statut de protection temporaire pour Haïti.

L'administration Trump avait mis fin au TPS pour plus de 50.000 Haïtiens qui vivent légalement aux États-Unis et contribuent à l'Etat depuis près de 10 ans. Cette décision est le résultat d'un procès de quatre jours début janvier 2019, au cours duquel des experts, d'anciens représentants du gouvernement et des plaignants ont témoigné sur l'impact de la résiliation du TPS et sur la manière dont le processus de prise de décision du gouvernement a violé les pratiques des agences de l'Etat.

En rendant sa décision, le juge Kuntz a examiné les éléments de preuve soumis par le gouvernement, par les plaignants et les éléments de preuve «privilégiés» (uniquement disponibles pour le juge). Il a ensuite émis une injonction nationale interdisant au DHS de résilier le TPS pour Haïti en attendant l'issue du litige, à compter de maintenant.

Il existe également une injonction préliminaire pour les détenteurs haïtiens de TPS dans une affaire parallèle, Ramos v. Nielsen, qui est actuellement en appel. Cette injonction sera maintenue jusqu'à nouvel ordre du juge Kuntz, même si celle de Ramos est révoquée par une décision rendue en appel.

En particulier, le juge Kuntz a statué que les plaignants ont gain de cause sur le fond de leur affirmation selon laquelle le DHS n'avait pas procédé à un examen de bonne foi des faits sur la base de faits factuels afin de déterminer s'il fallait prolonger le TPS d'Haïti, mais a été indûment influencé par les motivations politiques des responsables de la Maison-Blanche de mettre fin à TPS, en violation de la loi sur les procédures administratives. La cour a également jugé que les plaignants étaient susceptibles de montrer que le DHS avait modifié la norme pour déterminer comment les décisions du TPS étaient prises, sans préavis ni explication, et que l'administration Trump avait mis fin au TPS pour Haïti en raison de son animosité raciale.



Marleine Bastien de Family Action Network Movement (Fanm)

Sejal Zota, directrice juridique du National Immigration Project de la National Lawyers Guild (NIPNLG) et avocate des plaignants, a déclaré: «Cette décision de 150 pages est un long et minutieux exposé sur la manipulation gouvernementale. Il expose au plus haut niveau le démantèlement illégal du programme TPS par le gouvernement, ainsi que ses objectifs discriminatoires. Il témoigne également de la lutte courageuse des détenteurs haïtiens de TPS qui ont défié Trump, car la loi était de leur côté.» Notre co-conseil dans cette affaire était Kurzban, Kurzban, Tetzeli and Pratt et Mayer Brown. L'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), une organisation à but non lucratif basée à Boston, œuvrant dans le domaine des droits humains, a apporté un soutien important.

En résumé: les conclusions du juge Kuntz indiquent que la Maison-Blanche a fait pression sur les agences fédérales pour qu'elles modifient leurs anciennes pratiques et prennent une décision recherchée par l'administration pour ses propres fins, et que ces mêmes agences fédérales ont manipulé des faits et des processus pour justifier la décision prédéterminée de mettre fin au TPS d'Haïti. «Les preuves montrent que la Maison Blanche a exercé une influence notable» sur Elaine Duke, alors secrétaire par intérim du Department of Homeland Security.

Le NIPNLG est extrêmement reconnaissant pour le soutien et les efforts inlassables de tous nos partenaires dans cette décision importante, ainsi que de notre brillant co-conseil. Nous sommes ravis de partager cette victoire avec eux et, avec plus de 50.000 Haïtiens étatsuniens touchés, qui bénéficieront de la décision.

La Cour a rejeté les demandes relatives aux avis et commentaires et à la loi sur la flexibilité de la réglementation, ainsi que les demandes d'Haïti-Liberté fondées sur l'absence de qualité pour agir.

Voici les 10 points saillants de la décision

1. Dans un geste inhabituel, la Cour a prononcé l'injonction non seulement contre le DHS, mais également contre le président Trump, afin de garantir que la Maison-Blanche agisse conformément à la loi (p. 67-70).

2. La Cour a conclu que la secrétaire par intérim du DHS, Elaine Duke, cherchait à mettre fin à TPS pour Haïti en partie à cause de la politique «America First» du président Trump visant à réduire le nombre d'immigrants non-blancs aux États-Unis et sans rapport avec la situation en Haïti (pp. 91- 93).

3. La Cour a estimé que l'ancien secrétaire du DHS, Kelly, avait illégalement prédéterminé la résiliation du TPS d'Haïti lorsqu'il avait décidé d'étendre le TPS d'Haïti en mai 2017. [...] En d'autres termes, il était illégal pour le DHS de prédéterminer la résiliation de TPS en même temps que ce même DHS accordait l'extension du TPS (p. 29, p. 93-95).

4. La Cour a estimé que de hauts responsables avaient décidé

suite à la page(14)

Insécurité: Lapin parle de "guérilla", et annonce des dispositions !

Par Luckson Saint-Vil

Une guérilla. C'est le qualificatif utilisé par le Premier ministre nommé, Jean Michel Lapin, pour décrire la recrudescence de l'insécurité dans le pays. Le chef du gouvernement par intérim a informé que les membres du Conseil supérieur de la Police nationale avaient tenu ce mardi 16 avril, une rencontre spéciale autour de l'expansion des gangs armés dans plusieurs régions, particulièrement à Port-au-Prince. Plusieurs dispositions seront adoptées, a-t-il annoncé.

L'écho des tirs retentissait, alors que le Premier ministre nommé faisait le dépôt de ses pièces au bureau de la Chambre basse. Les employés de l'institution étaient inquiets. Certains se sont abrités, d'autres ont quitté le bâtiment en catastrophe. Des groupes armés continuent de s'affronter et la police, de plus en plus, affiche son impuissance. L'insécurité bat son plein dans le pays.



Le Premier ministre nommé, Jean Michel Lapin

A sa sortie de la Chambre des députés, Jean Michel Lapin a affirmé ce mardi être conscient de la situation. "Nous faisons partie de la population. Tous les bâtiments de la zone sont touchés par l'assaut des bandits. Donc, on est au courant", a déclaré le chef du gouvernement par intérim.

Face à cette situation, le gouvernement ne compte pas rester les bras croisés. Le Premier ministre nommé tente de rassurer et informe qu'une réunion spéciale du Conseil supérieur de la Police nationale s'était tenue ce mardi 16 avril. Une rencontre qui a permis à Jean Michel Lapin de comprendre certaines choses. "De 1986 à nos jours, le pays est passé de banditisme à banditisme armé. Donc, on comprend que l'Etat fait face à une guérilla", affirme le chef du CSPN.

"Pour attaquer cette guérilla, des dispositions seront adoptées", a annoncé le PM par intérim. Quelles seront ces mesures ? A quand la fin du règne des gangs armés ? Sur ce point, Jean Michel Lapin s'est gardé de dévoiler les stratégies et n'a voulu avancer aucun délai.

Le prétendant à la Primature annonçait des mesures, alors que les tirs d'armes automatiques retentissaient dans la zone. Le concert des cartouches s'est poursuivi même au moment de la sortie du cortège de Jean Michel Lapin.

Loop 16 avril 2019

Panique dans tout le département de la Grand'Anse

Dimanche dernier 14 avril un énorme bruit s'était produit entre 3h et 4h PM et a semé la panique jusqu'à pousser certaines personnes à évoquer même un quelconque volcan, montagne vomissant de la fumée. Pour calmer les esprits, l'Ingénieur-géologue Claude Prépetit, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Énergie est intervenu et a fait savoir qu'il ne s'agit point d'un séisme ni d'une activité volcanique et a avancé plutôt l'hypothèse de l'explosion d'un météorite qui se serait désintégré dans l'atmosphère avant de toucher terre.



L'ingénieur-géologue Claude Prépetit

Des médecins en grève à l'HUEH



Des médecins résidents et des internes de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti ont entamé leur deuxième semaine de grève exigeant de meilleures conditions de travail et notamment leurs frais qu'ils n'ont pas reçus depuis 7 mois.

LE GREFFIER

Par ces motifs, le Tribunal après examen le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Jean Rabelais Nelson EMILE, d'avec son épouse née Darmise JULES pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince à transcrire sur les registres à ce destinés ; le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Johnny JEAN pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Guy Augustin, Juge en audience civile, ordinaire et publique du mercredi vingt-sept février deux mille dix neuf en présence de Me Paul Wesley, Substitut commissaire de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens Thélémaque, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance des intéressés que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a admis le divorce de la dame Darline NOEL d'avec son époux le sieur Michelet BOURDEAU et prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux par un jugement de défaut en date du premier mars deux mille dix-neuf. L'Officier de l'Etat Civil de la section Sud a été désigné pour la transcription du dispositif. Ainsi signé, Me Marie Rosie Dégant NICOLAS, Juge, Jean Serge DUVERT, Greffier et en présence du Ministère Public Me Roger SIMPLICE.
Cette publication est faite pour servir et valoir ce que de droit.
Pour le Cabinet :
Me Jean Saviyen FABIEN, Av

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, accueille la requérante dans son action pour être fondée en fait et en droit ; au fond, admet en conséquence le divorce de la dame ESPERANCE Juliette d'avec son époux Elioné ST FLEUR, pour abandon du toit conjugal aux torts exclusifs de l'époux ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les susdits époux; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de Mirebalais de transcrire dans les registres à ces destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Willy GUERRIER de ce siège pour la signification du jugement; compense les dépens en raison de la qualité des parties en cause.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Saurel DUMORNAY, av Doyen du Tribunal de Première Instance de Mirebalais à l'audience publique et civile du mercredi treize mars deux mille dix-neuf, en présence de Me Gabriel FLEURY, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Valentin Emmanuel DESRATS, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Doyen et du greffier susdits.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi et après avoir entendu le Ministère Public dans ses conclusions écrites en la forme et au fond, favorable à l'action de la requérante, accueille l'action intentée en divorce par la dame Marlaine Desiré contre son époux Gary Boireau en la forme et maintient le défaut déjà octroyé contre le défendeur à l'audience du jeudi 12 juillet 2018 à 1 heure 15 minutes de l'après-midi ; ce, pour n'avoir pas été rabattu aux termes de l'article 287 du code de procédure civil Luc d'Hector. Admet le divorce des époux sus-parlés pour incompatibilité de caractère et pour injures graves et publiques envers son mari au vœu de l'article 217 du code civil haïtien.
Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux tout en ordonnant à l'Officier de l'Etat Civil de la commune de la Petit-Rivière de Nippes, Monsieur Lionel Prucien de transcrire sur les registres à ce destiné le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine sous peine de dommages intérêts envers les tiers et de rédiger l'acte de divorce des époux précités. Commet l'huissier Codet Geste pour la signification de ce jugement ; compense les dépens en raison de la qualité des parties.
Donné de nous, Me Nerva Vilmont, Juge-Doyen près le Tribunal de Première Instance de Miragoâne en audiences publiques et civiles de divorce en date du jeudi 12 juillet 2018 à 01 heure 20 minutes de l'après-midi ; An 215ème de l'indépendance, en présence de Me Kinsly Benjamin, Magistrat, Substitut Commissaire du Gouvernement près le Parquet du Tribunal de Première Instance de Miragoâne, avec l'assistance de Me Arismon Saint Clair, Av. greffier en Chef.
Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre ce présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main, à tous commandant et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge, le Commissaire du Gouvernement et du greffier en Chef susdite
Pour expédition conforme à la minute collationnée :
Monsieur Lionel Prucien, Officie Civil

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à audience quinze (15) décembre deux mille dix-huit (2018), pour le profit, déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame née Margareth OSTINE d'avec son époux Molière HENRY, pour injures graves et publiques et sévices corporels. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ces destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce tribunal pour la signification du présent jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marideline Paul, Juge en audience civile, ordinaire et publique du vingt novembre (22) novembre deux mille dix-huit (2018), en présence de Me Kinsly BENJAMIN, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Emmanuel Désir, greffier du siège.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.
Pour Expédition : S/Emmanuel DESIR, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conforme du Ministère Public accueille l'action du demandeur, le sieur Robson Anténor, en la forme ; maintient le défaut faute de comparaître octroyé à l'audience du vendredi premier mars deux mille dix neuf contre la dame née Christelle Guillaume ; admet en conséquence le divorce des époux Robson Anténor, contre la dame née Christelle Guillaume; pour injures graves et publiques, faits prévus à l'article 217 du code civile haïtien; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux, aux torts exclusifs de l'épouse ; ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de Port-au-Prince, Section Est de transcrire sur les registre à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peines de dommages intérêts envers les tiers; compense les dépens vu la qualité des parties; commet l'huissier Clerbrun Faure de ce siège pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Marie Rosie Degand Nicolas, Juge au Tribunal de Première Instance du ressort de Port-au-Prince, en audience civile publique et ordinaire du vendredi premier mars deux mille dix-neuf en présence du Substitut du Commissaire du Gouvernement, Me Roger Simplice faisant office du Ministère Public et avec l'assistance de Me Jean Serge Duvert, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Ainsi signé : Marie Rosie Degand Nicolas et Jean Serge Duvert.
Pour expédition Conforme Collationnée à la Minute :
Le greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi et après avoir entendu le Ministère Public dans ses conclusions écrites en la forme et au fond, favorable à l'action du requérant, accueille l'action intentée en divorce par le sieur Brunel Pierre contre son épouse Johanne Dorzin en la forme et maintient le défaut déjà octroyé contre la défenderesse à l'audience du mardi 31 mars 2018 à 11 heures 50 minutes du matin ; ce, pour n'avoir pas été rabattu aux termes de l'article 287 du code de procédure civil Luc d'Hector. Admet le divorce des époux sus-parlés pour incompatibilité de caractère et pour injures graves et publiques envers son mari au vœu de l'article 217 du code civil haïtien. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux tout en ordonnant à l'Officier de l'Etat Civil de la commune de Saint Michel du Sud / Miragoâne, Me Clément Benoit de transcrire sur les registres à ce destiné le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine sous peine de dommages intérêts envers les tiers et de rédiger l'acte de divorce des époux précités. Commet l'huissier Codet Geste pour la signification de ce jugement ; compense les dépens en raison de la qualité des parties. Donné de nous, Me Nerva Vilmont, Juge-Doyen près le Tribunal de Première Instance de Miragoâne en audiences publiques et civiles de divorce en date du mardi 13 mars 2018 à 11 heure 05 minutes de l'après-midi ; An 215ème de l'indépendance, en présence de Me Kinsly Benjamin, Magistrat, Substitut Commissaire du Gouvernement près le Parquet du Tribunal de Première Instance de Miragoâne, avec l'assistance de Me Arismon Saint Clair, Av. greffier en Chef. Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre ce présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main, à tous commandant et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge, le Commissaire du Gouvernement et du greffier en Chef susdite
Pour expédition conforme à la minute collationnée :
Me Clément Benoit, Officie Civil

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à audience vingt sept (27) juin deux mille dix-huit (2018), pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Waldel Bastien d'avec son épouse née Lourde Dorsainvil, pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux, ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet, commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce tribunal pour la signification du présent jugement, compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marideline Paul, Juge en audience civile, ordinaire et publique du vingt six juillet deux mille dix huit, en présence de Me Kinsly Benjamin, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Emmanuel Désir, Greffier du Siège.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Anderson Sain-Hilaire d'avec son épouse née Carine Pierre pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destiné, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Annie Fignolé, Juge en audience civile et publique et ordinaire du jeudi sept mars deux mille dix-neuf en présence de Me Jean Rolex MEROVE, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, greffier du siège.
Il est ordonné, etc.
En foi de quoi, etc.

Me Jean Bazelais Beauvoir

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé entre la défenderesse à l'audience précitée ; pour le profit, déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Pierre Richard Bisson d'avec son épouse née Marjorie Valmur pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse ; Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la Section Sud de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement ; Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Jean Osner Petit-Papa, Juge en audience civile ordinaire et publiques du jeudi vingt-huit février deux mille neuf, en présence de Me Jean Rolex MEROVE, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandant et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Pour ordre de publication :

Me Junior Blaise, Av.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi et après avoir entendu le Ministère Public dans ses conclusions écrites en la forme et au fond, favorable à l'action de la requérante, accueille l'action intentée en divorce par la dame Ismanie Dorseille contre son époux Harold Lespérance en la forme et maintient le défaut déjà octroyé contre la défendeur à l'audience du jeudi 12 juillet 2018 à 1 heure 15 minutes de l'après-midi ; ce, pour n'avoir pas été rabattu aux termes de l'article 287 du code de procédure civil Luc d'Hector. Admet le divorce des époux sus-parlés pour incompatibilité de caractère et pour injures graves et publiques envers son mari au vœu de l'article 217 du code civil haïtien.
Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux tout en ordonnant à l'Officier de l'Etat Civil de la commune de la Petit-Rivière de Nippes, Monsieur Lionel Prucien de transcrire sur les registres à ce destiné le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine sous peine de dommages intérêts envers les tiers et de rédiger l'acte de divorce des époux précités. Commet l'huissier Codet Geste pour la signification de ce jugement ; compense les dépens en raison de la qualité des parties.
Donné de nous, Me Nerva Vilmont, Juge-Doyen près le Tribunal de Première Instance de Miragoâne en audiences publiques et civiles de divorce en date du jeudi 12 juillet 2018 à 01 heure 20 minutes de l'après-midi ; An 215ème de l'indépendance, en présence de Me Kinsly Benjamin, Magistrat, Substitut Commissaire du Gouvernement près le Parquet du Tribunal de Première Instance de Miragoâne, avec l'assistance de Me Arismon Saint Clair, Av. greffier en Chef.
Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre ce présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main, à tous commandant et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Juge, le Commissaire du Gouvernement et du greffier en Chef susdite
Pour expédition conforme à la minute collationnée :
Monsieur Lionel Prucien, Officier Civil

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du Ministère Public, accueille l'action du demandeur, le sieur Jean Durosier DESRIVIERES, en la forme maintient le défaut faute de comparaitre octroyé à l'audience du vendredi dix-sept février deux mille dix-sept contre la dame née Marie Marthe IMBERT, pour injures graves et publiques fait prévu à l'article 217 du code civil haïtien, prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux, au tort exclusif de l'épouse; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la commune de Port-au-Prince, Section Sud, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale, sous peine de dommages et intérêts envers les tiers; compense les dépens vu la qualité des parties; commet l'huissier Marc Henry Mathieu pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Gerty Léon Alexis, juge du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince en la chambre du conseil en audience publique et ordinaire du vendredi vingt-quatre février deux mille dix-sept en présence du substitut du commissaire du Gouvernement, Me Fritz Gérald Cerisier, faisant office du Ministère Publique et avec l'assistance de Me Jean Serge Duvert, Greffier du siège.
Il est ordonné etc
En foi de quoi etc
Ainsi jugé etc
Fait à Port-au-Prince le 25 mars 2019
Mario Joseph, Av

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le Tribunal, après examen, le Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Makendler Paul, d'avec son épouse Lourdenise Laurent, pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la section Nord de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet, commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement, compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi trois mai deux mille dix-huit, en présence de Néhémie Jean Baptiste, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné etc.
En foi de quoi etc.
Me Ilvet Augustin, Av

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame Jean Louverty Dolcé, née Marie Darline Florestal, d'avec son époux pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la Section Sud de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi sept mars deux mille dix neuf, en présence de Me Jean Rolex Merove, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissier sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civils d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
Ainsi signé : Annie Fignolé et Mozart Tassy.
Pour expédition Conforme Collationné :
Le Greffier

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal Civil de Port-au-Prince, par jugement rendu le vingt et un juin deux mille dix huit, par le Juge Annie Fignolé, sur les conclusions de Me Néhémie Jean Baptiste, Ministère Public, accueille l'action de la demanderesse, la dame Rachel Cassagnol, maintient le défaut octroyé contre le défendeur le sieur Gary Jean Baptiste, admet le divorce de la dame Rachel Cassagnol, d'avec son époux pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la Section Est de Port-au-Prince de transcrire sur ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement.
Ainsi signé, Annie Fignolé, Juge et Mozart Tassy, Greffier.
Pour ordre de publication :
Kénol Boulin, Av.

Autocensure sur fonds de gémissements, geignements et apitoiements

Par Fanfan la Tulipe

Sauf la meute PHTKiste repue de pouvoir et affligée d'un écoeurant sans-gêne, personne ne peut plus contenir son indignation et son sentiment de révolte face à la criante gabegie, la corruption effrénée et la misère atroce instaurées en Haïti sous les régimes du moralement nauséabond Michel Martelly et de l'indigne inculpé Jovenel Moïse, ce «paysan» sorti de l'ombre pour être propulsé président d'Haïti grâce à la complicité d'une oligarchie experte en politique de doublure et assurée du soutien complice de la magouilleuse communauté internationale.

Directeurs d'opinion, commentateurs, chroniqueurs, éditorialistes, analystes, journalistes, écrivains ne ratent pas l'occasion de porter à l'attention du grand public les maux qui affligent la grande majorité de la population : faim atroce, grèves à répétition pour paiements d'arriérés de salaires, insalubrité envahissante, justice presqu'inexistante, insécurité galopante, gangs en goguette, rivalités de gangs, gangs parrainés par des officiels, chefs de gangs interviewés sur les médias, cruelle absence de soins de santé, rareté de carburant, pénurie d'eau potable, vols, viols, assassinats. À l'occasion, et plutôt timidement, le pouvoir est montré du doigt, mais pas plus que ça.

Avec raison doit-on exposer la mauvaise foi, l'incompétence et l'absence de perspective du pouvoir, source des malheurs de la population. Mais ce n'est pas une raison de s'en tenir invariablement à une sempiternelle litanie de larmoiements, gémissements, geignements, apitoiements, formules moralisatrices, vœux pieux sans jamais s'en prendre nommément aux vrais responsables qui tirent les ficelles dans les coulisses et sont à la source d'un statu quo révoltant qui tient la majorité de la population dans d'intolérables conditions de misère et de souffrance.

Ainsi, nous lisons dans Le National du 10 avril sous la plume de Kendi Zidor: « Les longues files de jeunes gens portant pendant plusieurs jours des récipients jaunes aux abords des stations-service et les heurts qui éclatent […] des centaines de personnes sont massées sous les pompes à essence comme des sinistrés assoiffés. Trop en colère, elles ne prennent pas le temps de se demander ***comment elles sont tombées aussi bas*** ».

Pourtant, elles savent bien comment, sauf qu'elles ne sont pas encore en position de s'exprimer à travers des structures organisées, responsables, conséquentes. Une opposition qui en principe devrait pouvoir servir de caisse de résonnance à leurs revendications est obnubilée par des perspectives électorales et n'est seulement intéressée qu'à tirer ses marrons du feu. Comment alors pourrait-elle accompagner de façon désintéressée la population en l'amenant à mieux articuler et exprimer ce qu'elle sait trop bien : si elle est « tombée aussi bas », c'est non seulement à cause de la mauvaise gouvernance de ses dirigeants, mais aussi, et surtout, parce que ces derniers ont l'appui de forces extérieures. *Si pa t gen soutirè, pa ta gen piyajè.*

Plus loin, nous lisons : « *Le réflexe qui pousse les citoyens pénalisés par la mauvaise gouvernance à protester contre l'inacceptable est absent (sic). L'intérêt général n'existe pas* ». Vraiment ? Ceux-là qui ne protestent pas appartiennent plutôt à cette tranche de la population, très minoritaire du reste, *k ap byen mennen* et n'ont donc à s'inquiéter de rien. Mais les manifestations de juillet et novembre derniers ont été témoin du fait que les masses ne sont pas « comme des sinistrés assoiffés ». En effet, elles ont montré qu'elles ont ce « réflexe » qui les a portées à protester contre l'inacceptable, contre la mauvaise gouvernance en cours. Elles avaient même fait vaciller le pouvoir qui était aux abois.



Jovenel Ali Baba et ses douze complices du Core group dans l'asphyxie des desiderata du peuple haïtien souverain.

Leurs revendications portaient essentiellement sur le départ de la clique corrompue au pouvoir, la mise en train effective du procès Petrocaribe, un changement radical de gouvernance ouvrant sur une amélioration significative de leurs conditions de vie. Malheureusement, les leaders d'opposition, opportunistes dont les intérêts de classe ne sont pas bien loin de ceux des dirigeants, ne se sont pas montrés à la hauteur des attentes du peuple souverain. Voilà pourquoi, le 29 mars dernier, le peuple les a boudés et n'a pas répondu à leur grandiloquent appel annonçant de façon prétentieuse, pompeuse, tapageuse, *connaisseuse* : « Nous allons obtenir une nouvelle indépendance du pays ». *Konnesè, fèzè, ala nèg yo pale* !

Une conclusion moralisatrice de Zidor nous rappelle, s'il en était besoin : « Il faut qu'on arrive à le faire comprendre un jour. Le sauvetage individuel n'est pas une option citoyenne. L'engagement qui donnera lieu à des initiatives pour le changement viendra forcément d'une prise de conscience collective. » Encore des formules vieillottes, encore de vieux poncifs, *tout se fraz* pour ne pas toucher la (vraie) plaie du doigt, pour ne pas dire *vrèmanvre* pourquoi, comment et par qui « la mauvaise tolérance » est encouragée, soutenue, protégée, voire même applaudie.

Le texte de Lyonel Trouillot, *Refuser la routine du pire*, publié le 5avril dans Le Nouvelliste est de la même eau gémissante, *apitoyante* que Zidor. D'entrée de jeu, nous lisons qu'aux abords des stations d'essence 'devenues des lieux de prière', « Il y a sur les visages quelque chose comme une habitude qui ressemble au désespoir ». C'est sans doute vrai, sauf que ce désespoir ne tient pas de la génération spontanée. Loin s'en faut. Il a quand même une cause très profonde. Trouillot va-t-il en parler ? Suivons-le.

Il mentionne les protestations de petits fonctionnaires, « ce pouvoir qui gaspille, galvaude, triomphaliste dans la crasse et le mensonge, [et qui] ne souffre ni de la crainte du ridicule, ni de la capacité d'avoir honte, ni du sens de la justice […] tous les dirigeants ont triché, trahi. » Quant à l'opposition, nulle, *kokobe* comme on le sait, Trouillot trouve qu'« on en oublie de souligner son mérite (sic) [...] monsieur qui a tué ou madame qui a volé continue de mener sa vie de « chef » comme si de rien n'était ». Gémissons, geignions, pleurnichons, ronchonnons et les « chefs » finiront bien par entendre raison. N'est-ce pas Sonson la Familia ? N'est-ce pas Roro Nelson ?

« Le pire s'est installé comme une routine, continue Trouillot. Tous, tous ceux qui en souffrent, disent que cela ne peut durer. » En plein dans l'*apitoyance* et les *larmoyances*, Trouillot « se demande comment en effet cela pourrait durer. » Mais, qui, dans l'ombre, fait en sorte que cela dure et **doive** durer ? Qui, dans les coulisses d'ambassade ou dans quelque capitale étrangère s'arrange pour que *de pire en pire* le pays glisse dans *le plus pire* (excusez cette gaucherie grammaticale).

Au plus haut pire de ses geignements, Trouillot nous apprend qu'« Un pays n'est pas un fruit qui pourrit sur place ». Jolie métaphore qui ferait un titre percutant à un roman de Dany Laferrière ; quelque chose comme *Ce fruit-là qui pourrit sur place*. Pour l'Hexagone, ce serait moins spécifique, bien moins dangereux qu'*une grenade dans la main d'un jeune nègre*, même apprivoisé par Hélène d'Encausse ; celle qui a réussi quand même un beau coup de « métissage » au sein de l'auguste, vénérable, immortelle et blanche Académie française. Beau nègre, beau blanc-nègre, beaux blancs, beaux blancs-becs qui dictent leurs volontés depuis leur capitale à des *coqs sans bec* honteusement heureux de se réclamer de « nos ancêtres les Gaulois ».

Dire que les *coulisseurs* (je fais allusion aux méchants loups des capitales étrangères) ont laissé pourrir un certain fruit, une certaine dictature, pendant 29 longues années d'*éprouvances*, de souffrances et de désespérance. Trouillot a dû sans doute s'apercevoir que ce sont les mêmes *pourrisseurs*, les mêmes corrupteurs qui sont encore, aujourd'hui, à l'œuvre. Leur ombre *tutellaire* (je n'ai pas dit tutélaire), satanique, protège tous ces escrocs, pillageurs et *malveyan grandan* que pudiquement Trouillot nomme « des affairistes qui se moquent du sort de la majorité ». Il n'en dira pas plus, c'est ce qu'on appelle de **l'autocensure**. Il doit vouloir se protéger. Réflexe de survie. C'est compréhensible.

Ils sont pourtant toute une mafia de *pourrisseurs*, Hillary et Bill Clinton, Donald Trump et leurs relais locaux : les Michel Martelly, les Jean Max Bellerive, les Laurent Lamothe, eux-mêmes socialement abouchés aux Brandt (dont un échantillon particulièrement pourri dans la famille fut un kidnappeur de luxe), aux Moscosso (dont les deux enfant furent victimes d'une *kidnappance cliffordienne* connue), aux Madsen, Boulos, Baussan, Bigio, Mevs, Nadal, Accra, Mourra, Behrman, Cassis, Jaar, et j'en passe. Ces derniers ne sont pas des « fous de Saint Antoine », ce sont de riches bourgeois qui ont droit à une certaine *privacy*, comme on dit en anglais. Trouillot évitera de les nommer. Ils doivent être ses *konkòday*.

Trouillot n'oubliera pas ces compagnies qui ont gloutonné l'argent de Petrocaribe: Compagnie Haïtienne De Moteurs ($5 495 000), Soged ($9.550. 036), Automeca ($35 625 036), Autoplaza ($39 635 036), Haytrac ($59 618 511) (*Omegaworldnews.com /Elsie News.* 9 Juin 2017). La compagnie Secosa a bénéficié de contrats de construction pour la modernisation de lycées : Lycée national de Maïssade, Pignon, Gressier, Hinche. Les sommes (payées) variaient entre $36,105,931.36 et $60,463,488.00. Apparemment, il n'y a jamais eu de modernisation des bâtiments. Ces montants ont été débloquées, selon Omegaworldnews.com, sous l'œil *vigilamment* modernisateur d'un certain Jean Max (Maxoso) Bellerive, cousin de… Martelly. C'est ce monde-lé qu'il faut toujours, toujours, toujours, montrer du doigt. N'oublions pas non plus deux sociétés dont Jovenel était le PDG : Comphener S.A. et Agritrans.

Faut-il rafraichir la mémoire de Trouillot pour ce qui est du résumé complet du rapport de la commission Éthique et Anti-Corruption du Sénat relatif au scandale PetroCaribe. Beaucoup de noms ont été cités pour que « l'action publique soit mise en mouvement contre ceux dont **l'implication s'est avérée confirmée** dans cette vaste **supercherie d'État** » : Jean-Max Bellerive, Laurent Salvador Lamothe, Jacques Gabriel, Daniel Dorsainvil, Michael Lecorps, Wilson Laleau, Marie Carmelle Jean Marie, Josefa Gauthier, Hébert Docteur, Florence Duperval, Michael Lecorps, Hervé Day, Lionel Grand Pierre et Jules Content. Complicité de détournement de fonds, faux et usage de faux sont les présumées accusations le plus souvent recensées.

Tous ces *supercheristes* sont attelés au char de PHTK, *kidonk*, de l'impérialisme. Trouillot s'est tout juste contenté (pour faire court et vite) de les loger à la même enseigne d'« affairistes », ni plus ni moins. Au fond, il a ses raisons que seule connaît la raison des protégés de Washington, Paris, Ottawa et autres. Et puis, comme disent les Américains: *what the heck* ! Que diable ! N'est-ce pas qu'après le procès de la Consolidation tenu en 1903-1904 sous Nord Alexis, trois des condamnés devinrent présidents de la République : Cincinnatus Leconte en 1911, Tancrède Auguste en 1912 et Vilbrun Guillaume Sam en 1915 ?

« Il faut pourtant chercher en nous l'énergie de refuser la routine du pire, l'enlisement de la volonté de changement », pleurniche, geigne Trouillot. Allez-y mon cher ami. GNBiste que vous fûtes en 2003-2004, vous signiez une pétition à l'effet que «ce gouvernement [Lavalas] installe à dessein la société haïtienne dans l'insécurité aux seules fins de se perpétuer au pouvoir : les vols, les viols, les disparitions, les harcèlements et les assassinats sont en effet le lot quotidien de la population ».

Aujourd'hui, avec le PHTK, l'inculpé Jovenel au pouvoir, c'est pire. Pourquoi Trouillot ne prend-il pas la direction, le leadership d'un « COLLECTIF NON AUX LAQUAIS DE L'IMPÉRIALISME ! » plutôt que de se morfondre à se poser la gémissante question : « Un pays peut-il consentir à mourir à petit feu pour la jouissance de quelques-uns ? » Les masses souffrantes à travers le pays n'ont jamais « consenti à mourir à petit feu ». Ce ne peut être qu'une idée fantaisiste sinon saugrenue, dans le ciboulot d'une petite bourgeoisie dont le train de vie commence à s'effilocher à cause justement des excentricités et dérives *pillageuses* des « affairistes » au pouvoir.

Le petit peuple souffrant, les travailleurs et travailleuses n'ont jamais arrêté de se mobiliser, souvent massivement, pour exiger des conditions de vie décentes qui ne les laissent pas « mourir à petit feu ». Malheureusement, il n'existe pas encore de vraies structures organisationnelles responsables, animées d'une solide conscience de classe pour canaliser leurs revendications jusqu'à leur pleine matérialisation. Ils ne peuvent pas compter sur les diverses fractions de l'opposition, ce vrai cirque de mecs *kazwèl, mazèt, kòkòb* et nuls. Ces fainéants ne font que jouer au chat et à la souris avec le pouvoir, espérant arriver à un « dialogue » quelconque, pourvu que « *tout moun jwenn* ». Quant à dénoncer haut et fort le rôle déterminant de l'impérialisme, du *Blanc*, alors là, c'est bouche cousue, c'est **l'autocensure**.

Car, ne l'oublions pas : la gabegie gouvernementale, l'absence quasiment totale de l'État, les « affairistes » sans scrupule au pouvoir, les dérives d'une gouvernance au petit bonheur, le vol institutionnalisé, «monsieur qui a tué ou madame qui a volé continue de mener sa vie de "chef" comme si de rien n'était », nous devons toute cette *gargotte* à l'ingérence hillary-clintonienne qui nous a imposé un vulgaire voyou, lui-même à l'origine d'un PHTK à l'image sordide de son fondateur. De *bim an banm*, nous avons eu Jovenel Moïse dont on sait qu'il est inculpé de blanchiment des avoirs et protégé par la communauté internationale.



La corde pour le spetrodécherpilleurs

Trouillot oublie-t-il que les espions diplomatiques au service du *Core Group* ont choisi Martelly, ce corrompu de haut vol, pour accélérer la dégringolade d'Haïti ? Lors des élections de 2010, la fraude, massive, a été abondamment documentée par plusieurs observateurs et analystes dont Ginette Chérubin dans son ouvrage *Le ventre pourri de la bête*. Depuis, le *bandit légal* l'Ali Baba d'Hillary Clinton et plus de 40 voleurs ont mis le pays à sac. L'intellectuel Trouillot qui a des lectures, beaucoup de lectures, doit se rappeler que le président Jimmy Carter avait eu l'innocent courage d'affirmer, en août 2016, que les États-Unis sont une « oligarchie d'une corruption illimitée ».

Hier encore, l'infâme Core group, face aux turbulences populaires pour capoter le délinquant Jovenel, l'inculpé et sa bande *alibabate*, insistait : « C'est par les élections qu'on remplace un dirigeant et non par la violence »,

suite à la page(14)

Ensekirite nan site Solèy

Bandi ak zam preske fè Site Solèy tounen site sèkèy. Nan moman sa yo gwo kout zam ap tire tribò babò nan site a depi otorite yo, pami yo depite site Solèy la fin plase yon seri chèf gang nan plizyè katye nan site a.

Ensekirite k ap pale nan radyo a se yon jwèt devan ensekirite ki gen nan site a. Gang yo wete lavi moun lè yo pito, yo maspinen epi yo vyole jenn fanm kou ti adolesan. Nan anpil katye nan site a, elèv yo pa kab pran chimen lekòl.

Nan sousi pou kontwole yon bann katye nan peyi a, anpil otorite nan pouvwa Tèt Kale a plase yon seri gang nan katye yo pou yo ka gen kontwòl katye sa yo pou anpeche moun yo manifeste epi pou yo ka kontwole pwochen eleksyon yo. Pouvwa Tèt Kale a mete anpil mwayen nan men yon seri chèf gang swadizan pou yo fè sosyal. Sa vin fè chèf gang sa yo kontwole espas yo ak lajan, manje oswa represyon. Konsa, chèf gang sa yo vin gen anpil pouvwa nan anpil katye kote yo tabli nan peyi a. Konsa yo travay ni pou chèf yo ni pou tèt yo.

Sa ki fè, si pa gen yon dezameman serye ki fèt nan peyi a, nou riske jwenn anpil chèf gang swa kòm senatè, depite osnon majistra oubyen KASEK. Nan ka depite ak senatè, lè se pa yo dirèkteman, se chèf yo k ap eli. Paske okenn moun ki pa nan lojik gang ak patwon gang sa yo pap ka genyen eleksyon nan espas kote gang sa yo kontwole.

Jan pwovèb la di li, je fon kriye davans. Si nou pa prese pran devan pou frennen fenomèn sa, pita ap pi tris. Nou riske wè se gang ak zam ak gang ak kòl ki okipe pifò pòs nan Leta, pirèd pase jan sa ye kounye a. Nan sans sa, popilasyon an anjeneral, òganizasyon Dwa Moun yo ak otorite lapolis ak lajistis yo dwe pran responsablite pou frennen ensekirite pwograme sa.

Se nan sans sa, n ap bat yon gwo bravo pou popilasyon site Solèy la ki koumanse leve kanpe pou kouri dèyè gang yo, denonse depite a epi mande leta pran responablite li

M espere nan jou k ap vini yo, se tout popilasyon an k ap leve kanpe pou di non, non sa pa dwe kontinye. E ou, sa w di nan sa?

Guy Numa

Chanjman konstitisyon an: se pou mas yo osnon pou lènmi mas yo?

Depi kèk tan, anpil pale ap fèt nan sèten milye politik anfavè chanjman osnon amandman konstitisyon 1987 la. Depi 1806, gen konstitisyon ki deplòtonnen nan Repiblik neyokolonyal la.

Men sa pa sifizan ni pou oligachi a, ni pou enperyalis yo. Pou ki rezon ? Paske nan Repiblik la, chak konstitisyon sèvi kòm yon zam kont pèp la, epi chak moman istorik mande nouvo zam ki konfòm ak egzijans moman an. Gen moun ki kab pa dakò, men genyen tou ki gen dwa mande ki sa yo rele konstitisyon ?

Si konstitisyon vle di yon kontra sosyal ant moun k ap viv nan yon sosyete, kote yo di kijan yo vle pou sosyete a òganize onivo politik, ekonomik ak sosyal, ki rapò ki dwe egziste ant gouvènan ak gouvène yo, nou ka di nan sans sa pa janm gen konstitisyon an Ayiti depi sasina Desalin nan. Pou ki rezon ?



Deba ant palmantè ak boujwazi a pou chanje konstitisyon 1987 la



Depite Jerry Tardieu

Nan koloni Sendomeng, mas esklav yo te reyalize pi gwo revolisyon sosyal ki te pran chè sou kontinan merikèn an. Men, apre viktwa revolisyon an, kreyasyon nouvo leta ayisyen an, gen yon branch nan klas dominan an ki te vòlè konkèt revolisyon an, atake mas peyizan yo, piye mwayen pwodiksyon Leta a, renye revolisyon 1791-1804 la, mete ajenou devan yon ti rwa esklavajis franse pou l akòde yo endepandans, akondisyon Ayiti ba la Frans yon dibital lajan kòm kado (150 milyon fran, pandan yon pyès lò te egal ak yon fran).

Apre defèt peyizan Grandans yo ki te seye frennen tren kont-revolisyon an, apre sakaj ak piyaj rwayòm Kristòf la, oligachi 17 oktòb la pral deplòtonnen pwojè sosyete pal ki te chita fondamantalman sou apated (prejije).

Yo te tabli yon Repiblik feyodal e neyokolonyal, yo te renye tou sa ki te fè valè revolisyon 1791-1804 la, yo te kont inite nasyonal la, yo te kont lekòl pou mas yo, yo te kont afimasyon idantite nwa pèp la, yo te kont kilti mas nwa yo ak vizyon yo sou lemond, yo te kont yon ekonomi nasyonal endepandan, yo te kont Leta layik, yo te kont Leta nasyonalis desalinyen an, Bwaye (Boyer) pral trennen nan labou kan li t al voye mande Boliva pou remèt li valè lajan Petyon te depanse pou li. Se sou baz sa a yo te mete kanpe sosyete apated (prejije) la. Se pou sa yo te tanpe batistè pitit peyizan yo, sa vle di 90% popilasyon an te nan yon sosyete apa.

Nan yon sosyete parèy mas popilè yo pat gen plas nan zafè konstitisyon. Epitou ki konstitisyon! Lè n sonje se fotokopye oligachi kont-revolisyonè a t al fotokopye konstitisyon peyi la Frans, ak kòd sivil Napoleyon an. Kidonk, nou ka mande si vrèman peyi a janm gen konstitisyon ! Malgre te gen moun save ki te gen gwo konesans nan zafè konstitisyon nan peyi a.

Moun save nan konstitisyon yo te fabrike kòd riral pou pèp la. Kan yo t ap piye tè Leta yo, mas peyizan pòv yo pat ekziste nan konstitisyon pa yo a.

Kan yo te fèmen pòt lekòl nan figi pitit peyizan yo, kote save nan konstitisyon yo te ye ?

Kan yo t ap tanpe batistè ti bebe peyizan yo, kote save yo te ye ?

Kan ameriken yo t ap asasinen peyizan kako yo nan kan konsantrasyon, kote save yo te ye?

Kan lame Truyillo a te sasinen 27 mil peyizan, kote save nan konstitisyon yo te ye?

Save ki t ap kopye konstitisyon etranje pat janm sonje ekzistans peyizan pòv yo.

Mas popilè yo te toujou konprann jwèt la. Pandan tout 19yèm syèk la, yo pat janm al drive devan pòt save pou te mande bilten vòt. Listwa peyi yo te aprann yo se nan djòl fizi yo pou libète ak diyite yo te soti.

Si jodia, lènmi mas peyizan yo, lènmi ouvriye yo, lènmi jenès la ki ozabwa bezwen trennen yo nan maskarad eleksyon, se paske gen sèten chanjman nan anviwònman politik la, nan nivo konsyans mas popilè yo ki oblije lènmi enteryè ak eksteryè yo antre nan manèv koken pou seye fè kwè se pa vòlè yo vòlè dwa pèp la. Men, pèp la konnen sa k ap kwit nan kwizin lènmi an. Depi oligachi a ak enperyalis yo te pran kou nan eleksyon 1990 yo, yo te fè sèman pou sa pat rekòmanse, pou pèp la pa pran kontwòl machin elektoral la. Se pou sa enperyalis yo te ba pèp la koudeta 30 septanm 1991 lan, plis koudeta 2004 la ak parachitaj gwo Jera sou tèt yon chèf Leta maryonèt, plis Rene Preval pou fè mas yo pike pwòp tèt yo, e finalman mafya politik PHTK an 2 okazyon. Nan lespri yo, teren politik la mi pou gen yon nouvo kad legal k ap louvri baryè pou piyaj richès peyi a. Pandan lontan, gen yon sekrè yo pat janm revele, asavwa ekzistans anpil richès anba tè desalin nan. Yo te pito ap repete san rete, Ayiti se peyi ki pi pòv sou kontinan an. Jounen Jodi a, koze a pran lari, e sa mande pou agresyon kont mas popilè yo vin pi brital, men tou pi sofistike. Se pou sa yo mete kanpe asosyasyon malfetè entènasyonal ki rele "Core Gwoup" la. Déjà gen anpil ti dife boule k ap fèt nan sèten anbasad pou anbrigade kandida chyen baryè peyi enperyalis yo.



Senatè Kédelaire Augustin

Viv lit liberasyon mas yo! Aba piyajè lajan Petro Karibe yo !

Ini, òganize, solidè, mas yo ap envensib gras ak mobilizasyon pèmanans yo.

Komite Rezistans Popilè Benwa
Batravil Avril 2019
Vwa Pèp La No 6

Devons-nous redouter un retour en force des duvaliéristes sur la scène politique nationale?

(Entrevue de Me Théodore Achille à Robert Lodimus, septembre 1997) (5ème et dernière partie)

Par Robert Lodimus

Dans une situation de dictature politique, le comportement du peuple doit faire l'objet de questionnement rationnel et d'analyse pointilleuse. C'est lui qui est toujours prêt à participer aux mascarades électorales qui légitiment les tyrans, ou qui leur ouvrent par la fraude les portes de l'exercice du pouvoir politique. Certes, il le fait par ignorance ou pusillanimité. Mais qu'importe! François et Jean-Claude Duvalier pouvaient-ils rester durant 29 ans au pouvoir sans une certaine forme de connivence entretenue indirectement avec la volonté populaire? Cette « *complicité inconsciente* » s'appelle l'«***immobilisme*** ». Papa Doc a fait exécuter publiquement des compatriotes en plein jour. On se souvient de Drouin et de Numa. Des 19 officiers. Des vêpres jérémiennes. Du massacre de Cazale, le 26 avril 1963. Après le spectacle horrifiant, la population n'est-elle pas retournée la tête baissée, comme des moutons, dans ses enclos d'humiliation? Comment quelques individus peuvent-ils arriver à prendre en otage des millions de citoyennes et de citoyens? « *La liberté existe toujours, il suffit d'en payer le prix* », nous apprend Henry de Montherlant. Et moi, j'y ajouterai : « *La Liberté se mesure à l'aune du courage.* » Les peuples sont aussi les artisans de leurs malheurs. Les êtres humains sont nés avec une conscience qui leur permet de distinguer le « *Bien* » du « *Mal* ». On rit dans la joie. On pleure dans la souffrance. On se révolte dans la maltraitance sociale, la flagellation économique et la brutalité politique.



Le Parti haïtien Tèt kale (PHTK) n'apparaît-il pas de plus en plus comme un « Jean le Baptiste » du système duvaliérien? De gauche à droite François Nicolas, Michel Martelly et Jean-Claude Duvalier



De gauche à droite Albert Pierre, Gracia Jacques, Panestecker Laroche, Roger Lafontant, Jean Claude et Michèle Bennett Duvalier et Carl Michel Nicolas

Dans la cinquième et dernière partie de l'entrevue, nous avons demandé à Me Théodore Achille de nous parler de M. Jean-Claude Duvalier et des lavalassiens. D'ailleurs, il était justement en train d'achever un ouvrage sur le discours sociopolitique de M. Jean-Bertrand Aristide. Notre interlocuteur n'a pas élevé le *lavalassisme* au niveau du *duvaliérisme*. Il l'appelle même un « **Rien** ».

Robert Lodimus :

– Nous ne connaissons pas Jean-Claude Duvalier de l'intérieur. Mais plutôt de l'extérieur. Les rumeurs nous le présentent toujours comme un lourdaud, un individu avec un bas quotient intellectuel. Vous qui l'avez côtoyé longtemps, quel homme il est, Jean-Claude Duvalier?

Me Théodore Achille :

– Bon, je tenterai l'exercice. Ce que je dirai de prime abord de Jean-Claude Duvalier en tant qu'individu, c'est un homme que j'ai fréquenté, et chez qui je n'ai trouvé aucune haine. Aucun ressentiment. Et je crois que c'est là une des grandes qualités que devrait posséder tout chef d'État haïtien pour éviter le recours aux abus, pour éviter le recours à la violence. Quand on est habité par le ressentiment, par la haine, par l'envie, je ne crois pas que l'on répond à l'idéal type pour diriger le pays haïtien. Autrement, loin de chercher un consensus, le chef divise la société, et on arrive aux extrémismes que nous vivons. À côté de cela, que dirais-je de Jean-Claude Duvalier? Pour moi, c'était un homme enclin aux compromis. Il croyait en la possibilité de répondre à toutes les exigences dans un souci de plaire. Conséquemment, pour moi, il lui a manqué le sens de l'arbitrage entre les groupes en interaction dans l'environnement intrasociétal.

– Manquement au niveau du sens de l'arbitrage, éclaircissez pour nous. Soyez plus clair, plus explicite.

– Faire plus clair… L'homme ne croyait pas dans le recours à la force pour endiguer les pressions. Je pense que Jean-Claude Duvalier était à l'écoute des uns et des autres. En qualité d'êtres humains, j'ai des limites, vous avez des limites, nous en avons tous. Jean-Claude Duvalier était conscient des siennes. Il savait prendre conseils des uns et des autres. Il écoutait longtemps sans parler. On ne pouvait pas toujours savoir ce qu'il pensait. Mais systématiquement, prenant conscience de ses limites, il avait toujours la tendance à se référer aux capacités intellectuelles de ses collaborateurs. Certains étaient-ils toujours à la hauteur? C'est une autre question. Cependant, il est évident qu'un chef puisse prouver à ses collaborateurs la grande confiance qu'il place en eux.

– Vous nous présentez Jean-Claude Duvalier comme un antiviolent, pas même un non-violent…!

– Ah, je n'ai trouvé aucune violence chez Jean-Claude Duvalier. Et comme vous avez toujours tendance, on a toujours tendance à faire des comparaisons, dire que Jean-Claude Duvalier a dirigé avec violence et dans la terreur, cela me paraît un peu douteux.

– Êtes-vous conscient qu'il y avait un degré de violence élevé qui était exercé sous son régime politique?

– À quel niveau?

– Arrestations, bastonnades, tortures dans les prisons. Fort-Dimanche, par exemple, les Casernes Dessalines…

– Moi, je ne peux répondre que de ce que je sais, de ce que j'ai vécu. Quand vous me demandez cet entretien, et que je le donne, je crois que vous cherchez chez moi un témoignage. Et si je dois témoigner, je dois le faire dans le sens de la vérité. J'ai passé un temps au gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Dans la période allant de 1980 à 1984, une période pendant laquelle le gouvernement a pris des initiatives bien particulières dans le domaine politique, où je sais que dans le gouvernement, il y avait des individus qui avaient le sens des réformes, qui n'avaient aucune tendance particulière à abuser de la force de l'autorité, et qui ont tempéré bien des fois certains gestes qui pouvaient être regrettables de la part d'autres. C'est ce que je dirais de manière publique. Par contre, ce que je dirais pour l'avoir vécu quand j'étais au gouvernement, c'est la mort de trois jeunes gens aux Gonaïves.

– Nous allions en parler…

– Non, non! je vous le dis une fois pour toutes. Je parle de choses que j'ai vues et que j'ai vécues. Je n'ai pas vécu autres choses à ce titre-là.

– Il y a aussi les cas de journalistes qui sont morts en prison.

– Au moment où je vous parle, je ne pense pas qu'on n'ait jamais tiré le clair sur les conditions dans lesquelles ces enfants ont trouvé la mort. Toujours est-il, comme c'était une manifestation de rue contre le gouvernement, je comprends très bien qu'on affuble le gouvernement de la responsabilité. Donc, voilà quelque chose de concret que j'ai vécu. À l'époque, comme j'étais ministre intérimaire à l'Éducation nationale, j'ai fait la démarche de politesse et de forme qu'il fallait tant au nom du gouvernement qu'en mon nom personnel.

– Des analystes politiques ont tendance à faire croire que c'est la présence des Bennett dans les circuits du pouvoir politique qui a entraîné l'éviction du gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Êtes-vous d'accord avec cette thèse?

– C'est une thèse que je ne partage pas.

– Mais que vous entendez souvent…

– Oui, mais elle n'est pas argumentative… On répète des choses. Moi, j'étais au gouvernement, auprès de Jean-Claude Duvalier, nous prenions des décisions que l'on pensait opportunes. M. Bennett n'a jamais été présent au niveau des décisions gouvernementales.

– Sa fille l'a été?

– Vous m'avez parlé de M. Bennett. Que M. Bennett, homme d'affaires, ait voulu jouer le rôle d'un représentant de groupes de pression au gouvernement, de manière diffuse, c'est autre chose. Mais M. Bennett n'a jamais eu de responsabilité à prendre. Et il n'était pas, en ce qui me concerne, un type avec qui je partageais quoi que ce soit. Je ne suis pas du tout…

– Je parle des Bennett…

– Des Bennett, cela veut dire quoi?

– Père, filles, fils…

– Comme je vous dis, je pense qu'il n'y a pas d'arguments dans ce que l'on dit. Je suis prêt à répondre argumentativement à des arguments. Que les Bennett aient joué un rôle diffus auprès de Jean-Claude Duvalier, c'est de la coterie familiale!

– Vous rejetez cette thèse…?

– J'ai dit que cette une coterie familiale. Mais ne ramenez pas la coterie familiale à ce que j'appelle les responsabilités importantes prises par le gouvernement.

– À votre avis, quelles sont les véritables raisons de l'éviction du régime politique jean-claudien?

– De manière très directe, je répondrais : à la fin des années 1985, début 1986, Jean-Claude Duvalier a perdu totalement le savoir faire nécessaire pour s'imposer comme chef d'État. Donc, il perd le pouvoir. Il démissionne. Il n'est pas renversé. Il démissionne et part. Sous la pression populaire. Sous la pression, je pourrais dire de certaines ambassades. Sous la pression de collaborateurs immédiats qui avaient gagné les rangs de l'opposition. En fait, il y avait tout autour de Jean-Claude un complot diffus.

– Le 3 juillet 1974, soit 3 ans après son accession au pouvoir, M. Jean-Claude Duvalier a adressé un message à l'occasion du jour de la presse. Il a déclaré ceci, et nous citons : « *Représentants de la presse, plus que témoins et citoyens du monde, vous êtes solitaires dans le silence de vos laboratoires d'articles, de programmes radiodiffusés et télévisés. Ce silence qui retrempe votre réflexion et votre volonté de faire renaître la solidarité et la justice propre à donner un sens à la vie. Il est réconfortant que vos propos n'aient pas eu la haine stérile pour sujets et les sentiments inhumains aient été les seuls que vous n'avez jamais éprouvés, parce que par vocation, vous croyez au renouvellement des valeurs spirituelles. Vous avez en partage la confiance en l'homme et que vous participez quotidiennement à la renaissance continue de la patrie commune.* » Pourtant, deux ans après ce discours élogieux à l'endroit de la presse haïtienne, Gasner Raymond, journaliste au *Petit Samedi Soir* est assassiné froidement. Ézéchiel Abellard mourra dans les cachots de Fort-Dimanche. Et plus tard, en 1980, 28 novembre 1980, toute la presse est bâillonnée. Des journalistes arrêtés et exilés en compagnie de leaders politique et de chefs syndicalistes. Votre régime politique, c'est-à-dire le régime politique auquel vous avez appartenu et la presse n'ont jamais fait bon ménage. Y a-t-il une explication à cela?

– D'abord, je vais respecter la chronologie. Vous parlez des événements qui ont lieu en 1974. Entre 1974 et 1979, je n'étais pas membre du gouvernement. Je suis arrivé dans les années 1979. Fin 1979 et début 1980, suite aux événements de Saint-Jean Bosco. Les événements auxquels vous faites allusion me sont antérieurs.

– Antérieurs, certes. Mais pas étrangers!

– Pas du tout étrangers, puisque j'étais un citoyen vivant une réalité politique. Ensuite, quand je suis renté au gouvernement, début 1980, il y a eu la sortie de plusieurs membres de la presse qui sont partis en exil. Ça, c'est vrai… J'ai connu ce moment précis. Que vous dirais-je de ce que j'ai vécu?



Des membres du parti duvaliériste Patrayil ont rencontré Jovenel Moise du PHTK. De gauche à droite François Nicolas Duvalier, Jovenel Moise, Louis Gonzague Edner Day et l'ancien Colonel Joseph Dominique Baguidy

Ce n'est point que je veuille passer par la tangente!

– Vous absoudre…

– Non, je n'ai pas à m'absoudre. Je n'ai pas été condamné, je n'ai pas à m'absoudre. Je n'ai pas de condamnation en ce qui concerne cette affaire. Il faut bien comprendre que dans un gouvernement, il y a des champs de compétences. Il y a des secteurs. Ce qui se passe au niveau du ministère des Finances ne me concerne pas. Ce n'est pas moi qui mène le ministère des Finances, le ministère de l'Intérieur, ou tout autre ministère.

– Les décisions sont discutées et adoptées par le *conseil des ministres*.

– Ce ne sont pas des décisions qui sont discutées le plus souvent ni en réunion ministérielle, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Ce sont des décisions qui sont prises en petit comité, en comité restreint au niveau d'un gouvernement. Quand les États-Unis doivent lever les troupes et se rendent à Panama ou à Grenade, c'est en petit comité que le président et quelques membres se réunissent et le font. C'est à peu près la même chose. Il est vrai que j'ai vécu de près aussi les rapports de la presse et du gouvernement auquel j'ai participé. Sous Jean-Claude Duvalier, Il y a un moment où la presse a joui d'un peu plus de liberté. Ensuite, il y a eu un serrement de la part du pouvoir, face aux dires des journalistes parlés,

suite à la page(16)

Haïti, l'ONU prépare son retrait !

Il a fallu du temps à l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour comprendre que sa présence en Haïti n'a plus raison d'être. Si personne, même les plus farouches opposants de cette mission à Port-au-Prince, ne peut nier son utilité dans les jours et les années qui ont suivi le renversement du Président Jean Bertrand Aristide le 29 février 2004, plus de quinze ans après, la présence d'une force étrangère sur le territoire haïtien est devenue anachronique. Certes, ce n'est pas que l'insécurité politique et sociale a disparu du paysage d'Haïti. Bien au contraire ! Néanmoins, la présence d'une mission de maintien de l'ordre dans un pays quelconque a toujours eu une signification particulière. Elle amplifie et confirme l'idée d'un État instable et surtout incapable de protéger ses propres citoyens. Du coup, cet état de fait porte un coup terrible à l'image du pays à travers le monde qui le considère comme un Etat failli et donc impossible de venir faire des affaires avec, voire du tourisme.



La mission de la MINUJUSTH prendra fin le 15 octobre 2019, mais elle sera remplacée par une « Mission politique spéciale » pour Haïti

Dans le cas d'Haïti, le seul pays de la région latino américaine et des Caraïbes ayant sur son sol une force multinationale de maintien de l'ordre, on ne peut pas dire que les autorités locales ont profité de cette présence pour le sortir de l'instabilité politique. Après ces quinze années passées à seconder la police nationale et les autorités gouvernementales, si le pays n'a pas progressé sur le plan de stabilité politique, il est aussi loin de ramener la confiance qu'attend la population dans ses institutions. Depuis toutes ces années en Haïti, l'ONU ne s'est contentée en réalité que de surveiller la durée du mandat du chef de l'Etat contre d'éventuel coup d'Etat constitutionnel vu l'absence de l'armée. Malgré l'apport et le soutien apportés aux institutions haïtiennes, les Haïtiens peinent à voir le bout du tunnel dans une situation politique et sociale chaotique dont aujourd'hui encore certains se demandent à quoi quinze ans d'occupation internationale ont vraiment servi.

Sinon qu'à la sécurité du Président de la République. Ils en veulent pour preuve toutes les élections qui ont été contestées et entachées d'irrégularités, depuis les premiers scrutins généraux organisés sous la mission et la supervision de l'Organisation des Nations Unies en Haïti en 2006 jusqu'aux derniers qui ont donné la victoire à l'actuel chef d l'Etat Jovenel Moïse, en 2016. En clair, l'organisation mondiale n'a pas su comprendre la psychologie des leaders politiques haïtiens en matière électorale. De fait, elle est allée à contre courant de la vision de la classe politique de ce pays. Résultat des courses, en matière électorale, Haïti s'est retrouvée au même point qu'au départ. En tout cas, le peuple haïtien n'a pas avancé d'un pouce sur ce point. Mêmes les élections prévues et annoncées pour cette année qui soit en théorie celle du départ des derniers soldats et policiers étrangers de la capitale haïtienne s'annoncent déjà problématiques. Les acteurs commencent à planter le décor de la division et de la contestation, les deux éléments qui ont été à la base de la venue de la mission dite de maintien de l'ordre dans le pays.

En gros, les raisons pour lesquelles la présence d'une force multinationale était nécessaire en Haïti n'ont modifié ni la mentalité des dirigeants politiques haïtiens ni les structures qui organisent les scrutins. Et enfin, ni les causes qui provoquent à chaque scrutin, quelque soit sa nature, les crises postélectorales justifiant la venue d'une mission permanente de l'ONU sur le sol d'Haïti. Bref, entre 2004-2019, des millions de dollars américains ont été gaspillés ou du moins passés de pertes en profits sans jamais parvenir à mettre fin à cette transition qui n'en finit pas. Dans la mesure où l'instabilité politique et les crises postélectorales demeurent les deux causes fondamentales des crises politiques en Haïti même avec la présence continue d'une mission de stabilité de l'ONU. Plus de quinze ans après, le constat est là. C'est sur un constat d'échec que le Conseil de sécurité accepte, à la demande des autorités haïtiennes, de mettre fin à sa présence permanente dans l'un de ses Etats membres sans atteindre l'objectif prévu lors de son déploiement en 2004.

Le renforcement des institutions qui était l'objectif prioritaire après celui de maintien de l'ordre n'a pu être concrétisé. Aucun des acteurs locaux n'a accepté de jouer le jeu. Si l'opposition haïtienne, quelles que soient l'époque et les circonstances, demeure plus que jamais vindicative et n'entend point modérniser sa façon de s'opposer à la politique du pouvoir en place, celui-ci non plus n'a pas su évoluer avec le temps. Des deux côtés de la barricade, les forces en présence campent sur leur position. Que le pouvoir change de main, les protagonistes utilisent les mêmes méthodes ou les mêmes procédés pour s'opposer. Du Coup, devant cette attitude extrême et surprenante, les différentes Missions de l'ONU en Haïti ne font que constater les dégâts à tous les échelons de la politique. Que ce soit sur le plan économique que ce soit sur le plan social et politique, la population demeure la grande victime. En quinze années de présence, les Missions de l'ONU en Haïti se sont réduites à observer la dégradation de vie d'une population qui, le moins que l'on puisse dire, s'est trouvée prise entre deux camps diamétralement opposés.

La réconciliation qui était l'une des directives de la mission de l'ONU en Haïti entre 2004 et 2019, comme cela s'est passé dans d'autres pays, n'a pu être entamée. Ainsi, le 3 avril 2019, le Conseil de sécurité a accepté sans grand enthousiasme l'idée de transmettre la clé de la sécurité du pays entre les seules mains du gouvernement haïtien à compter du 15 octobre 2019. C'est le Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, qui était chargé de faire l'annonce. Ce haut fonctionnaire de l'ONU insiste sur le fait que c'est à la demande des autorités haïtiennes que cette décision a été prise par le Conseil de sécurité de l'ONU à New York en présence du ministre haïtien des Affaires Etrangères, Bocchit Edmond. Selon Jean-Pierre Lacroix, l'organisation mondiale croit que les autorités ont fait beaucoup d'effort pour garantir à elles seules la sécurité du pays et des Haïtiens. Il a mis l'accent sur le fait que l'effectif de la police nationale est presque doublé durant la Mission de l'ONU en Haïti. Toujours selon ce responsable onusien, le Plan de développement stratégique quinquennal 2017-2021 de la PNH mis en place donne beaucoup de satisfaction. Il est en bonne voie, croit-il.

Enfin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU qui a sorti son crayon estime que le personnel de la police haïtienne a dépassé les 35% dans les régions. Ce qui signifie qu'il y a eu une augmentation significative de policiers depuis l'arrivée de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2004 jusqu'au départ en octobre 2019 de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) qui est la dernière dérivée des Missions de l'ONU en Haïti mise en place au moment du démantèlement de la (MINUSTAH). Enfin, Jean-Pierre Lacroix estime qu'il existe un ratio de 1,32 officier de police pour 1000 habitants en Haïti ce qui pour lui est plus que raisonnable. Puisque, selon le Plan de développement stratégique quinquennal de la police nationale haïtienne (PNH), la prévision est de 1,45.

Donc le Plan de développement de la PNH est même en avant. A en croire les officiels de l'ONU, la police nationale d'Haïti (PNH) qui est à l'heure actuelle la seule force de sécurité du pays en attendant peut-être le retour définitif et opérationnel de l'armée haïtienne (FADH) que le Président Jovenel Moïse tient à rendre effectif avant la fin de son mandat, peut garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire sans le soutien et l'appui de la MINUSTAH ou la MINUJUSTH. Se basant sur ces chiffres, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a donc donné son feu vert pour le retrait définitif mais ordonné du dernier ratio du personnel de l'ONU en Haïti pour le 15 octobre prochain. Bien entendu, le patron de l'ONU garde l'espoir que les Haïtiens puissent se comporter enfin en adultes responsables sans avoir besoin de tuteurs étrangers pour les réprimander dans leur conduite ni pour leur dicter leurs décisions. Une prolongation de la MINUJUSTH a été votée comme prévu pour une période de six mois. Selon la Résolution 2466 du Conseil de sécurité qui a autorisé cette extension de la dernière mission de l'ONU en Haïti, elle prendra fin le 15 octobre 2019.

Les responsables de l'ONU ont pris le soin de l'accompagner de toute une série de considérations entre autres la création d'une énième mission dite « Mission politique spéciale » pour Haïti. Elle devrait accompagner les autorités haïtiennes pendant une période probatoire, une sorte de période de mise à l'épreuve. Enfin, la Représentante spéciale du Secrétaire général à Port-au-Prince est chargée de jouer la madame « bons offices » auprès des différents acteurs politiques haïtiens dans le cadre du dialogue inter-haïtien afin de parvenir à consolider une fois pour toute la paix sociale et la stabilité politique dans le pays. Une mission difficile, sinon quasi impossible pour la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en Haïti vu la radicalité et l'esprit revanchard des acteurs politiques haïtiens. Surtout la période devant signifier le départ effectif de l'ONU du pays coïncide avec l'ouverture des campagnes et l'organisation des élections générales en Haïti. Un vrai défi pour les autorités onusiennes, le gouvernement haïtien et l'opposition plurielle!

C.C

Federal Court Blocks Trump's Termination of TPS for Haiti

by the National Immigration Project

Saget vs. Trump is a lawsuit brought in January 2019 by Haïti Liberté, Family Action Network Movement (FANM), and nine Haitians who hold TPS status. The National Immigration Project of the National Lawyers Guild (NIPNLG) was one of the plaintiffs' lawyer groups arguing the case. They wrote the following summary of Judge Kuntz's decision.



A Haitian demonstration demanding TPS for Haitians not be terminated.

In a victory for due process and a blow to Trump's racially-biased, anti-immigrant policies, on Apr. 11, 2019, Federal District Judge William F. Kuntz II issued a preliminary injunction blocking the Trump administration's decision to end Temporary Protected Status (TPS) for Haiti.

The Trump Administration had terminated TPS for more than 50,000 Haitians who have lived lawfully and contributed to the U.S. for nearly a decade. This decision is the result of a four-day trial in early January 2019 that heard testimony from experts, former government officials, and plaintiffs about the impact of the TPS termination, and the ways in which the government's decision-making process violated long-established agency practices.

In making the decision, Judge Kuntz reviewed evidence submitted by the government, by the plaintiffs, and "privileged" evidence (evidence only available to him). He then issued a nationwide injunction prohibiting the Department of Homeland Security (DHS) from terminating TPS for Haiti pending the outcome of the litigation, effective immediately.

There is also a preliminary injunction for Haitian TPS holders in a parallel case, Ramos v. Nielsen, which is currently on appeal. This injunction will continue until further order from Judge Kuntz, even if the one in Ramos is terminated upon a decision on appeal.

Specifically, Judge Kuntz ruled that the plaintiffs are likely to succeed on the merits of their claim because DHS did not did not conduct a good-faith, evidence-based review of facts on the ground to determine whether to extend Haiti's TPS. Instead the agency was improperly influenced by White House officials' political motivations to terminate TPS, in violation of the Administrative Procedures Act, the judge found. The court also ruled that plaintiffs were likely to succeed on their claims that DHS had changed the standard for determining how TPS decisions are made, without notice or explanation, and that the Trump Administration terminated TPS for Haiti based on racial animus.

Sejal Zota, Legal Director at the National Immigration Project of the National Lawyers Guild (NIPNLG) and attorney for the plaintiffs, said: "This 150-page decision is a long and thorough missive on government manipulation. It exposes at the highest levels the government's unlawful dismantling of the TPS program, and its discriminatory purposes in doing so. It also vindicates the brave struggle of Haitian TPS holders who challenged Trump, because the law was on their side."

NIPNLG's co-counsels in the case were the law firms Kurzban, Kurzban, Tetzeli and Pratt, and Mayer Brown. Providing significant support was the Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH), a Boston-based human rights nonprofit.

In sum: Judge Kuntz's findings indicate that the White House pressured federal agencies to change their longstanding practices to reach a decision sought by the Administration for its own purposes, and that these same federal agencies manipulated facts and processes to justify a predetermined decision to end Haiti's TPS status.

"The evidence shows the White House exerted significant influence" over Elaine Duke, then the DHS acting secretary, Kuntz wrote.

NIPNLG is enormously grateful for the support and tireless efforts of all of our partners in this important decision, as well as to our brilliant co-counsel. We are thrilled to share this victory with them, and with the over 50,000 impacted U.S. Haitians who will benefit from the decision.

The Court dismissed the claims related to notice and comment and the Regulatory Flexibility Act, as well as Haiti Liberté's claims, based on a lack of standing.

Here are the "Top 10 Highlights" of the decision:

1) In an unusual step, the Court issued the injunction not only against DHS, but also against President Trump, to ensure the White House operates in accordance with the law (pp. 67-70).

2)The Court found that Acting DHS Secretary Elaine Duke sought to terminate TPS for Haiti due in part to President Trump's "America First" policy of reducing the number of non-white immigrants in the U.S., and unrelated to conditions in Haiti (pp. 91-93).

3)The Court found that former DHS Secretary Kelly unlawfully predetermined the termination of Haiti's TPS when he made his decision to extend TPS for Haiti in May of 2017. The Court cited to a "privileged" email directive to the agency that it should announce a 6-month extension, but also make clear in the federal register notice that Haiti's TPS will be terminated in 6 months. In other words, it was unlawful for DHS to predetermine to cancel TPS at the same that time that DHS extended TPS (p. 29, pp. 93-95).

4)The Court found that high level officials furthered the agenda to dismantle the TPS program, including Gene Hamilton, then-Senior Advisor to Secretary Kelly and previously a member of President Trump's transition team on immigration, who wrote, "African countries are toast; Haiti is next" (p. 115, p. 132).

5) The Court found that after the Haiti termination decision was announced, a DHS official admitted in a privileged email that it was the White House who led the TPS decision-making process for Haiti and influenced Duke. This included a November 2017 meeting orchestrated by the White House, during which Jeff Sessions, attorney general at the time, and many other White House officials, leaned on Duke to terminate Haiti's TPS status. The implication of this finding is that the White House did indeed pressure DHS to change its process about TPS decisions (p. 128, p. 129).

6) The Court found that State Department officials manipulated the process to reach a pretextual decision by ignoring the views of U.S. embassy officials in contravention of longstanding practice, rescinding an already-delivered recommendation to extend Haiti's TPS from June, labeled in a privileged email by Secretary Nielsen as a mistake, and coordinating its review with DHS to terminate Haiti's TPS (pp. 36-42, p. 100).

7) The Court found that DHS officials Kathy Kovarik, Robert Law, Francis Cissna, and others manipulated the facts to reach a preordained decision by omitting negative information of Haiti's country conditions from its memos and searching for any positive facts. For example, DHS official Robert Law noted to Kathy Kovarik that the draft decision memo for Haiti is "overwhelmingly weighted for extension which I do not think is the conclusion we are looking for." In fewer than thirty minutes, and thus with no time to conduct any factual or legal analysis, Law returned another draft director memorandum, that "made the document fully support termination" (pp. 95- 97).

8) The Court also pointed to then Secretary Kelly's atypical and unprecedented directives to his staff to "search for criminality and welfare data" as "further evidence the agency was fishing for reasons to terminate TPS for Haiti," and as evidence of discriminatory intent (pp. 23-25, p. 134). The Court also took note of Kelly's racist statement that Haitians are "not a bad people, but they are welfare recipients" (p. 31, pp. 98-99, p. 132).

9) The Court found that DHS unlawfully changed its past practice of looking to all country conditions to determine whether it was safe for nationals to return to their home country to only conditions related to the originating event, without explanation and in contravention of the statute (pp. 105-110).

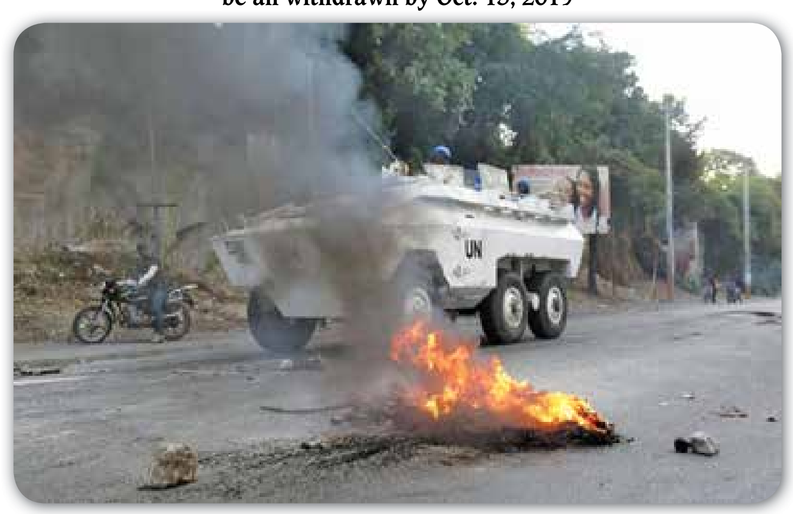
10) While the decisions to terminate Honduras's and El Salvador's TPS were delayed, the Court found that those decisions were predetermined in 2017 for Haiti, as evidenced by privileged government memos about the implications of the impending terminations for those countries. This means that the Judge, after examining evidence he could only see, found that Honduras and El Salvador were treated in a similar matter as Haiti (p. 132).

More information about the lawsuit, links to the court filings, and decisions are available at nipnlg.org.

MINUJUSTH Extended for a "Final" Six Months



MINUJUSTH policemen in Haiti are now supposed to be all withdrawn by Oct. 15, 2019



A MINUJUSTH armored car passes a burning barricade in Port-au-Prince on Feb. 9, 2019

by Kim Ives

According to Security Council Resolution 2350 which established it on Apr. 13, 2017, the United Nations Mission for Justice Support in Haiti (MINUJUSTH), which replaced the United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH) on Oct. 16, 2017, was to have a "two-year exit strategy" that would result in a "non-peacekeeping United Nations presence in Haiti" this year. In other words, UN troops and police forces are supposed to finally leave Haiti after 15 years and five months of militarily occupying it.

Accordingly, on Apr. 12, 2019, the UN Security Council voted in Resolution 2466 to close down MINUJUSTH after it functions for "a final period of six months" until Oct. 15, 2019.

The force is made up of about 1,300 police officers strategically stationed in Haitian National Police (PNH) headquarters around Haiti. They have been deployed, just as MINUSTAH troops were, with heavy arms and tanks during the many large demonstrations rocking Haiti since last July.

The 16,000-officer National Police of Haiti (PNH) will take over Haiti's security, without MINUJUSTH "monitors" standing behind them and breathing down their necks.

MINUJUSTH's end "will mean a significant handover of responsibility back into the hands of the Haitian government and its people," said acting U.S. Ambassador to Haiti Jonathan Cohen. "Now is the time for the government of Haiti to step up and assume this responsibility."

Haitian governments and the Haitian people do not need to "step up." They have been demanding to "assume this responsibility" for years.

The Security Council first grabbed power from the Haitian government and people on Feb. 29, 2004 with Resolution 1529, which "authorizes the immediate deployment of a Multinational Interim Force" or MIF, composed of U.S., French, and Canadian troops, because of "its utmost concern at the continuing violence in Haiti." This, it said, would have a "destabilizing effect on the region."

In reality, the MIF's deployment was to suppress the resistance of the Haitian people to the U.S.-led coup d'état the same day against President Jean-Bertrand Aristide, who was kidnapped by a U.S. SEAL team and flown in an unmarked jet to the Central African Republic.

Then on Apr. 30, 2004 in Resolution 1542, the Security Council, absurdly arguing that "the situation in Haiti continues to constitute a threat to international peace and security," established the MINUSTAH "for an initial period of six months." MINUSTAH took over from the MIF on Jun. 1, 2004. Through 19 subsequent resolutions, that force occupied Haiti for the next 13 years.

One of the main reasons Washington uses UN troops and police officers (mostly from poor neocolonies around the world) for its military occupation of Haiti was because they cost half as much, according to a 2006 U.S. Government Accounting Office (GAO) report.

GÉOPOLITIQUE DU PÉT

Par Thierry Meyssan

Les États-Unis sont devenus le premier producteur mondial d'hydrocarbures. Ils utilisent désormais leur position dominante exclusivement pour maximiser leurs profits, sans hésiter à éliminer de gros producteurs rivaux et à plonger leurs peuples dans la misère. Alors que par le passé, l'accès au pétrole du Moyen-Orient était un besoin vital pour leur économie (Carter, Reagan, Bush Sr.), puis un marché qu'ils présidaient (Clinton), puis encore une ressource finissante dont ils voulaient contrôler le robinet (Bush Jr., Obama), les hydrocarbures sont redevenus l'or noir du capitalisme (Trump). Thierry Meyssan retrace l'évolution de ce marché sanglant.

L'économie dépend en premier lieu de l'énergie dont elle dispose. Ce besoin a toujours été l'une des principales causes de guerres. Jadis, il s'agissait de faire des esclaves pour travailler aux champs, puis au XIXème siècle de s'emparer du charbon pour alimenter des machines, aujourd'hui des hydrocarbures (pétrole et gaz).

Pour se masquer cette logique, les hommes ont toujours imaginé de bonnes raisons pour justifier ce qu'ils font. Ainsi, nous croyons

- que l'Iran est sanctionné à cause de son programme militaire nucléaire (qu'elle a pourtant clos en 1988) ;
- que les installations et avoirs de PDVSA ont été saisis pour transférer ses actifs de Maduro à l'équipe de Juan Guaido (alors que c'est le premier et non le second qui est élu constitutionnellement président du Venezuela) ;
- ou encore que les États-Unis maintiennent des troupes en Syrie pour soutenir leurs alliés Kurdes face à el-Assad (alors que ces Kurdes sont des mercenaires qui ne représentent pas leur peuple et qu'el-Assad est démocratiquement élu).

Ces narrations n'ont aucune réalité et sont contredites par les faits. Nous les croyons parce que nous pensons en tirer profit.

Le marché mondial

Les hydrocarbures représentent le premier marché mondial, avant ceux de l'alimentation, des armes, des médicaments et des drogues. Il était au départ géré par des sociétés privées, avant de devenir, dans les années 60, la chasse gardée des États. Au fur et à mesure du développement économique, de nouveaux acteurs sont intervenus et le marché est devenu plus imprévisible. En outre, de la fin de l'Urss au retour de la Russie, ce marché est devenu très spéculatif, subissant des variations des prix de vente de 1 à 4.

En outre, chacun constate que de nombreux gisements, après avoir été longtemps exploités, se tarissent. À la fin des années 60, les Rockfeller et le Club de Rome ont popularisé l'idée que les hydrocarbures étaient des énergies fossiles, donc limitées. Or, contrairement à ce raisonnement, on ignore l'origine des hydrocarbures. L'hypothèse est qu'ils sont probablement des fossiles, mais peut-être pas. Au demeurant, même si les hydrocarbures étaient renouvelables, cela n'empêcherait pas que, sur-exploités, ils puissent disparaître (théorie du pic de Hubbert). Surtout, le Club de Rome a étudié la question avec un a priori malthusien : il avait pour mission de démontrer qu'il faut limiter la population mondiale parce



Les États-Unis sont devenus le premier producteur mondial d'hydrocarbures. Ils utilisent désormais leur position dominante exclusivement pour maximiser leurs profits, sans hésiter à éliminer de gros producteurs rivaux et à plonger leurs peuples dans la misère.

que les ressources de la Terre sont limitées. Sa croyance en la fin du pétrole n'est qu'un argument pour justifier la volonté des Rockfeller de limiter la croissance démographique des populations pauvres. En un demi-siècle, on a cru cinq fois de suite que le pétrole allait manquer dans les toutes prochaines années. Pourtant, il existe aujourd'hui des réserves prouvées suffisantes pour la consommation de l'humanité pour au moins un siècle encore.

Les coûts très variables de l'exploitation (de 1 en Arabie saoudite à 15 aux USA), les avancées techniques, les variations considérables des prix et le débat idéologique ont plusieurs fois rendu improbables les retours sur investissements. Or, compte tenu des délais opérationnels, toute interruption de l'investissement dans la recherche, l'exploitation et le transport, provoque une raréfaction des produits disponibles dans les cinq années à venir. Ce marché est donc particulièrement chaotique.

La politique mondiale de l'Énergie

La création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) par le Vénézuélien Juan Pablo Pérez Alfonzo, en 1960, a progressivement déplacé le pouvoir de fixer les prix, des compagnies pétrolières vers les États exportateurs. Ce transfert s'est manifesté lors de la guerre égypto-syrienne contre Israël, en octobre 1973 (dite en Occident « guerre du Kippour ») et la crise pétrolière mondiale qu'elle provoqua.

Les États-Unis, qui étaient la première puissance mondiale, ont mené différentes politiques vis-à-vis des hydrocarbures.

- Le président Jimmy Carter a considéré que son pays ayant besoin de cette source d'énergie, son accès au pétrole du Moyen-Orient était une question de « sécurité nationale ». Les Arabes et les Perses ne pouvaient pas



Dès 2021, les États-Unis, qui développent à vive allure la production de pétrole de schiste, exporteront davantage de pétrole qu'ils n'en importeront, prévoit l'Agence internationale de l'énergie



Les raffineries (ici Port Arthur au Texas) sont conçues pour certaines qualités de pétrole, et s'adapter au changement est long et coûteux.

TROLE À L'ÈRE TRUMP



Le président américain Donald Trump a exhorté l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep) à ne pas réduire sa production

refuser de lui vendre l'or noir ou d'en exagérer le coût.

- Le président Ronald Reagan créa le Commandement des États-Unis pour cette région (définie selon la connaissance de l'époque des champs pétroliers), le CentCom. Pour appliquer la politique de son prédécesseur, il négocia des bases militaires permanentes et commença à installer des troupes.

- Le président George Bush Sr. prit la tête d'une coalition quasi-universelle et écrasa l'Iraq qui avait imaginé choisir lui-même ses débouchés et avait osé tenté de récupérer les puits du Koweït dont les Britanniques l'avaient privé.

- Le président Bill Clinton et son vice-président Al Gore héritèrent d'un monde unipolaire, sans l'URSS. Ils établirent une carte des corridors à percer dans le monde (pipelines, autoroutes, chemins de fer et lignes internet) et des opérations militaires à mener pour les construire et les sécuriser par exemple la guerre contre la Yougoslavie pour construire le 8ème corridor).

- Le président George Bush Jr. et son vice-président Dick Cheney, persuadés que les hydrocarbures allaient bientôt manquer, lancèrent une série de guerre non plus pour s'emparer de l'or noir, mais pour en contrôler la production et le marché. Revenant à la théorie malthusienne de la fin imminente de ces sources d'énergie, ils entendaient choisir qui aurait le droit d'en acheter et pourrait ainsi faire vivre sa population.

- Le président Barack Obama saisit l'opportunité du gaz et du pétrole de schiste dans son pays et décida d'en favoriser l'extraction. Il espérait ainsi sortir son pays de la malédiction malthusienne.

- Le président Donald Trump arriva au pouvoir alors que son pays était devenu le premier producteur mondial. Il décida de bouleverser la stratégie US.

La politique de Donald Trump

Lorsque le président Trump désigna le représentant du Kansas, Mike Pompeo, comme directeur de la CIA, nous avons interprété cette nomination inattendue en fonction de la difficulté du président de trouver des alliés dans le Parti républicain qu'il venait de prendre d'assaut. Nous avions oublié que Pompeo avait été, de 2006 à 2010, le patron de l'équipementier en hydrocarbures Sentry International. Il connaissait le fonctionnement du marché du pétrole et, personnellement, ses principaux acteurs dans le monde. Au même moment le président Trump nommait au secrétariat d'État, Rex Tillerson, le patron d'une des principales sociétés d'hydrocarbures, Exxon-Mobil. Nous aurions dû alors envisager que la politique énergétique serait au centre de l'action de son administration.

Il est évidemment impossible aujourd'hui de dresser le bilan de l'action de Pompeo à la tête de ce service secret. Cependant, on peut penser que ses objectifs d'alors n'étaient pas éloignés de ceux d'aujourd'hui. Or, il se trouve qu'il vient de les révéler.

Chaque année, une société de conseil créée par le spécialiste incontesté du marché des hydrocarbures, Daniel Yergin, organise une rencontre internationale sur l'évolution de la situation. Le Congrès 2019 (CERAweek, 9 au 13 mars, à Houston, Texas) a été la plus vaste réunion internationale de l'histoire sur ce sujet. Les dirigeants exécutifs des principales sociétés de 78 pays y étaient présents. Le clou du spectacle fut l'intervention de Mike Pompeo. Toute la profession avait été prévenue de l'importance de son discours et ce fut le seul moment où l'immense salle fut pleine à craquer.

Mike Pompeo, après avoir salué ses anciens collègues, se félicita des incroyables performances de l'industrie pétrolière du pays qui, en six ans, est devenue la première productrice au monde grâce aux nouvelles techniques d'extraction de schiste. Il annonça qu'il avait créé un bureau spécial au département d'État pour gérer les ressources énergétiques. C'est à lui que les patrons des sociétés US spécialisées devront désormais s'adresser. Il a pour mission de les aider à emporter des marchés à l'étranger. En échange, ils devront aider leur pays à conduire sa politique énergétique.

Celle-ci consistera à la fois à produire le plus possible aux États-Unis et à assécher une partie de l'offre mondiale pour équilibrer le marché. Ce n'est que de la sorte que le pays parviendra à vendre du gaz et du pétrole de schiste, alors que leur extraction est particulièrement onéreuse.



Nicolas Maduro le président du Venezuela menaçant Trump avec son poing, s'il pense à lui enlever son pétrole

Selon la doctrine Pompeo, il ne convient pas de réduire la production mondiale au niveau de la demande par des quotas de production, tels que l'OPEP+ en institue depuis deux ans, mais en fermant le marché à certains gros exportateurs : l'Iran, le Venezuela et la Syrie (dont les gigantesques réserves n'ont été découvertes que récemment et ne sont pas exploitées). Le projet du NOPEC (No Oil Producing and Exporting Cartels Act) devrait donc ressurgir des archives. Cette proposition de loi, dont quantité de variantes ont été déposées au Congrès depuis deux décennies, vise à supprimer l'immunité souveraine que les pays de l'OPEP invoquent pour se constituer en cartel malgré les lois anti-trust US. Elle permettrait de poursuivre devant les tribunaux états-uniens toutes les sociétés des États membres de l'OPEP+, bien qu'elles aient été nationalisées, pour avoir profité de leur position dominante et concourir ainsi à la hausse des prix.

Il se trouve que, depuis la fin 2016, la Russie s'est associée à l'OPEP pour faire monter les prix. Elle a ainsi accepté de diminuer sa production. C'est d'autant plus indispensable pour elle que son économie souffre des sanctions occidentales et que ses exportations d'hydrocarbures sont —avec les armes— ses principales sources de revenus à l'exportation. Par conséquent, dans la situation actuelle, les intérêts de Moscou et de Washington ne se confondent pas, mais coïncident : ne pas inonder le marché. C'est pourquoi la Russie ne fait rien pour aider l'Iran à exporter son pétrole et n'exploite toujours pas les zones dont ses sociétés nationalisées ont acquis le monopole en Syrie. Il est probable qu'elle n'aidera pas plus le Venezuela sur ce plan. Ainsi le transfert du siège européen de PDVSA à Moscou a été reporté.

La Russie, qui a sauvé la Syrie des mercenaires jihadistes de l'Otan, ne s'est jamais engagée à aller plus loin. Elle assiste sans réagir au lent effondrement de ce pays, jadis prospère. La situation n'en est pas déjà à la famine, comme au Yémen, mais s'y dirige inexorablement.

Cependant, les États-Unis entendent non seulement stabiliser l'offre mondiale, mais aussi déterminer les flux, d'où les pressions de Washington à la fois sur l'Union européenne et sur ses États membres pour qu'ils ne finalisent pas le pipeline Nord Stream 2. Il s'agit pour eux d'affranchir l'Union de sa dépendance aux hydrocarbures russes. Dans le cas où ces interventions seraient couronnées de succès, la Russie détournerait ce flux vers la Chine qui ne pourrait pas le payer au même prix.

D'ores et déjà, pour répondre aux besoins de l'Union, les États-Unis y font construire le plus rapidement possible des ports méthaniers capables de recevoir leurs gaz de schistes. Tandis que, de son côté, la Russie accélère la construction du pipeline Turkish Stream qui créerait une autre voie pour atteindre l'Union.

En outre, le département US du Trésor bloque tous les moyens de transport de pétrole iranien et vénézuélien ou vers la Syrie. Les données dont il dispose attestent que la CIA a commencé à observer en détail ce commerce depuis l'élection de Donald Trump, y compris durant la période de transition, ce qui confirme l'idée de la centralité de l'énergie dans sa politique. L'attitude de la Maison-Blanche face à la Syrie est différente, dans la mesure où ce pays n'est pas en mesure actuellement d'exploiter lui-même ses réserves et que la Russie laisse le temps passer. Il s'agit d'empêcher la reconstruction et donc de rendre la vie impossible à son peuple. La CIA mène une intense stratégie de sabotage contre tout approvisionnement énergétique. La majorité de la population, par exemple, n'a plus de gaz pour se chauffer, ni faire la cuisine. Pis, un pétrolier turc qui transportait du produit iranien vers la Syrie a été saboté au large de Lattaquié, en février. Il a explosé, provoquant la mort de tout son équipage et une marée noire dont aucun média occidental n'a parlé.

Considérant que le Hezbollah participe au gouvernement libanais tout en servant les intérêts iraniens, l'administration US a étendu à Beyrouth son interdiction d'exporter du pétrole. Mike Pompeo tente d'imposer un nouveau partage des eaux territoriales qui ferait passer les réserves pétrolières libanaises sous souveraineté israélienne.

Identiquement, le Venezuela donne du pétrole à Cuba en échange de ses experts militaires et du travail de ses médecins. Le département d'État tente de sanctionner tout échange entre les deux pays, d'autant plus que les experts militaires cubains sont considérés comme responsables du soutien porté par l'armée vénézuélienne au président Maduro.



L'industrie pétrolière américaine devrait contribuer au renforcement de la politique étrangère américaine, a fait savoir le secrétaire d'État américain Mike Pompeo



Trump nommait au secrétariat d'État, Rex Tillerson, le patron d'une des principales sociétés d'hydrocarbures, Exxon-Mobil

Les évolutions à venir

Pour le moment, la politique de Donald Trump ne peut réussir qu'en diminuant la demande dans son pays. Jusqu'ici, les hydrocarbures étaient principalement utilisés pour alimenter les voitures, d'où le développement des projets de voitures électriques. Consommer du pétrole pour fournir de l'électricité revient beaucoup moins cher aux États-Unis que de l'utiliser directement dans les moteurs des voitures. Surtout, l'électricité peut-être fournie à partir de sources diverses, sur le territoire états-unien, à faible coût et à un prix stable.

Notez bien que le développement des voitures électrique n'a guère de rapport avec l'idéologie selon laquelle il conviendrait de diminuer la production de CO_2 pour faire baisser la température de la Terre. D'une part parce que la fabrication des batteries peut elle-même émettre beaucoup de CO_2, mais d'autre part parce que l'électricité peut être beaucoup plus responsable que le pétrole de CO_2, lorsqu'elle est produite à partir de charbon comme en Allemagne et en Chine.

Au demeurant, la consommation de pétrole évolue. À l'échelle mondiale, elle n'est plus prioritairement destinée aux transports, mais à la fabrication de plastiques.

Les États-Unis ne laisseront exporter les hydrocarbures d'Iran, du Venezuela et de Syrie qu'à partir de 2023 ou 2024, date à laquelle leur production de schiste commencera à baisser rapidement, selon l'Agence internationale de l'Énergie (AIE). Une fois encore, toute la donne géopolitique s'en trouvera alors bouleversée.

Thierry Meyssan
Réseau Voltaire | Damas (Syrie) | 9 avril 2019

Algérie : un éveil politique et social

Par Hamza Hamouchene

Ce qui se passe en Algérie est vraiment historique. Le peuple a remporté la première bataille dans sa lutte pour un changement radical du système. Bouteflika, président pendant les vingt dernières années, a abdiqué, contraint par plus de six semaines de manifestations et une reconfiguration des alliances au sein des classes dirigeantes, annonçant le divorce entre la présidence et le commandement des forces armées.

Depuis le vendredi 22 février 2019, des millions de personnes, jeunes et âgées, hommes et femmes de différentes classes sociales sont sortis lors d'un soulèvement immense et se sont réappropriés l'espace public longtemps confisqué. Les marches historiques du vendredi, suivies de manifestations sectorielles, ont uni le peuple dans son rejet du système en place et ses revendications en faveur d'un changement démocratique radical. « Ils doivent tous partir ! » (Yetnahaw gaa), « Le pays nous appartient et nous ferons ce que nous souhaitons » (Lablad abladna oundirou rayna), deux slogans emblématiques de ce soulèvement jusqu'ici pacifique, symbolisent l'évolution radicale de ce mouvement populaire (Al Hirark Acha'bi) qui a été déclenché par l'annonce du président sortant Bouteflika de se présenter pour un cinquième mandat malgré son incapacité et son aphasie. Il convient de noter que Bouteflika ne s'est pas adressé à la nation depuis 2013.

Ce mouvement est unique en son genre par son envergure, son caractère pacifique, sa propagation nationale, y compris dans le sud marginalisé, ainsi qu'une participation massive des femmes, et en particulier des jeunes, qui constituent la majorité de la population algérienne. Pour ceux qui sont assez âgés pour être dans la soixantaine et plus, cela n'a jamais été vu dans l'histoire contemporaine du pays, sauf en 1962, lorsque les Algériens sont descendus dans la rue pour célébrer leur indépendance durement gagnée de la domination coloniale française.

Ce soulèvement a surpris tous les observateurs. Au début du mois de février, l'ambiance politique était celle du désespoir et de la démission face à ce que les autorités s'apprêtaient à faire avec les élections présidentielles prévues en avril 2019. Cela s'explique par la décimation de l'opposition politique dans le pays, associée à la répression et/ou la cooptation des syndicats et autres acteurs de la société civile conduisant à la fermeture d'espaces pour l'expression de projets politiques alternatifs et d'une scène politique généralement aride.

Cependant, l'éruption des masses populaires sur la scène publique et leur entrée dans l'équation politique ont ébranlé ce statu quo et créé un potentiel énorme pour la résistance et le changement. Des slogans comme « Nous nous sommes réveillés et vous allez payer ! » (Hna s'hina ou bassitou bina) signalent qu'en découvrant leur volonté politique et en s'emparant de leur propre libération, les masses se transforment elles-mêmes. Et nous pouvons en témoigner dans l'euphorie, l'énergie, la créativité, la confiance en soi, l'humour et la joie que ce mouvement a créés après la suppression et le musellement des dernières décennies. Comme l'oxygène, cette révolution est entrain de renouveler la société, affirmant les masses populaires comme acteurs de leur propre histoire et peut donc être un véritable processus de transformation. À cet égard, il est essentiel de s'inspirer de l'analyse de Fanon, car elle montre comment, au milieu des



pires catastrophes, les masses trouvent les moyens de se réorganiser et de continuer à exister quand elles ont un objectif commun.

Ce réveil décisif de la part du peuple et la prise de conscience politique croissante sont des annonciateurs de bonnes choses à venir et de jours de tempête pour la caste des profiteurs et leurs soutiens étrangers qui se sont enrichis de façon scandaleuse. Au milieu de la paupérisation croissante, du chômage, de la compression des dépenses publiques par des mesures d'austérité, du pillage des ressources, du développement inégal, de la corruption, la rationalité de la révolte et de la rébellion actuelles devient absolument claire.

Tout d'abord, il est important de noter que cette éruption n'est ni venue de nulle part ni tombée miraculeusement du ciel, mais plutôt le résultat d'une accumulation de luttes et de résistances remontant aux années 80, les exemples les plus récents étant le soulèvement contre l'exploitation du gaz de schiste en 2015 et la révolte du mouvement des chômeurs depuis 2012 dans le sud algérien.

Le soulèvement algérien doit également être analysé dans le contexte d'un processus révolutionnaire continu qui a balayé la région arabe au cours de la dernière décennie, en commençant par la Tunisie et en s'étendant à l'Égypte et à d'autres pays. À l'évidence, ce processus a été semé de contradictions et a connu des hauts et des bas, des gains et des revers, qui se sont matérialisés par une transition démocratique libérale (dans le sens économique) en Tunisie et des contre-révolutions sanglantes et des interventions impérialistes dans les pays restants qui ont connu des soulèvements. Il y a neuf ans, l'Algérie, bien que réunissant les mêmes conditions de révolte, semblait être à l'abri de ce vent de révolution et a été présentée comme une "exception". Le discours gouvernemental à l'époque a affirmé que l'Algérie avait déjà eu son "printemps" plus de deux décennies plus tôt, une référence implicite à la transition démocratique de courte durée qui avait suivi des semaines de manifestations en octobre 1988. Celles-ci avaient obligé le régime à céder le pas au pluralisme politique et à une presse indépendante. Toutefois, ces avancées en matière de libertés civiles et de « transition démocratique » ont été avortées par le coup d'État militaire et la guerre contre les civils des années 1990. Outre les formes de répression en cours, les souvenirs collectifs de centaines de milliers de morts et de violence de l'État sous-jacente à l'éradication de l'opposition « islamiste » peuvent contribuer à expliquer l'échec de voir un soulèvement en Algérie entre 2010 et 2011. Le spectre de la guerre civile et la crainte de violences sanglantes ont encore été exacerbés par l'intervention en Libye, la contre-révolution en Égypte, le carnage et les ingérences étrangères en Syrie.

En outre, les revenus tirés des prix élevés du pétrole et du gaz ont été utilisés pour acheter la paix sociale à l'intérieur et pour obtenir l'assentiment international. Sur le plan intérieur, cette aubaine pétrolière a été utilisée pour apaiser la population et retarder toute radicalisation de la colère populaire. À l'extérieur, étant le troisième plus grand fournisseur de gaz naturel de l'UE après la Russie et la Norvège, et compte tenu de la baisse de la production en mer du Nord et de la crise ukrainienne, l'Algérie espérait pouvoir tirer parti de cette position pour jouer un rôle encore plus important dans la sécurisation des approvisionnements en énergie de l'UE et, par extension, la collusion et l'approbation occidentales.

Les événements actuels en Algérie, bien que spécifiques, ne sont pas uniques dans l'histoire de la lutte et de la révolution. Il est donc important de tirer les leçons des expériences passées et de celles des pays voisins, tels que la Tunisie et l'Égypte.

Une crise politique et des luttes de pouvoir internes

L'Algérie traverse une crise multidimensionnelle aiguë depuis un certain temps. Le pays connaît une crise politique depuis des décennies, notamment après le coup d'État militaire de 1992 et la guerre atroce qui en a résulté contre les civils. Les origines de cette crise remontent à l'ère coloniale, bien que ses manifestations les plus récentes résultent directement de la politique d'une accumulation parasitaire et d'une corruption enracinée : un binôme militaro-oligarchique qui prive le peuple algérien de son droit à l'autodétermination et se dispense d'une légitimité populaire au profit du capital national et international. Plusieurs facteurs ont exacerbé cette crise, notamment l'absence et la maladie de l'ancien président du pays, Abdelaziz Bouteflika, qui n'a pas été vu en public depuis 2013. Un bourbier encore aggravé par les luttes de pouvoir au sein de l'élite a culminé avec la chute du faiseur de rois de longue date en Algérie, le chef du département du renseignement et de la sécurité (DRS) en 2015, et le scandale de la cocaïne en 2018, qui a entraîné le limogeage du chef de la police, de quelques généraux et d'autres hauts fonctionnaires du ministère de la défense.

Dans un contexte d'échec de l'opposition institutionnalisée et des mouvements sociaux à exprimer et à mettre en œuvre une alternative viable, nous avions prédit en 2016 que « la chute des prix du pétrole pourrait bien enfoncer le dernier clou dans le cercueil d'une économie de rente, non productive et désindustrialisée, fortement tributaire des exportations de pétrole et de gaz, principale source de devises... ...Avec la dégringolade des cours du pétrole et des réserves de change (estimées à 179 milliards de dollars à la fin de 2014) prévues ne pas durer au-delà de 2016 -2017, l'expérience de 1988 pourrait facilement être reproduite et la crise pourrait dégénérer en une véritable explosion qui menacerait la sécurité nationale du pays et, éventuellement, son intégrité territoriale. »

Les récents événements interviennent à un moment de crise économique aiguë symbolisée par des mesures d'austérité étouffantes à la suite du déclin des recettes des exportations de pétrole et de gaz, associées à une intensification des querelles internes et des divisions au sein des élites dirigeantes après l'imposition de la candidature de Bouteflika pour un cinquième terme à la tète de l'état.

Ce qui a débuté en 2008-2015 comme une scission entre les services de renseignement (DRS) et le pôle représenté par l'alliance de la présidence et du commandement des forces armées (opposition à l'amendement constitutionnel permettant à Bouteflika de briguer un troisième mandat, exposition publique par le DRS d'une série de scandales de corruption et enfin le limogeage du chef du DRS en 2015) s'est métamorphosé en 2019, avec l'entrée décisive du peuple sur la scène politique en une scission entre la présidence et le commandement des forces armées, qui est clairement intervenu pour mettre fin au règne de Bouteflika afin de sauvegarder le régime en place. Ces démonstrations publiques de luttes internes de pouvoir sont symptomatiques des profondes contradictions et de l'instabilité du bloc actuel aux rênes du pouvoir et de la crise d'hégémonie en son sein, qui a ouvert de nouveaux espaces de résistance.

C'est un moment important dans la dynamique populaire qui a débuté en février 2019, car il s'agit d'une seule bataille gagnée dans la longue lutte pour un changement radical qui doit impliquer également le renversement du Général Major Gaid Salah, une personne clé du système de Bouteflika et un partisan de son cinquième mandat avant de reculer sous la pression du mouvement populaire croissant. Il ne faut absolument pas faire confiance au commandement de l'armée, surtout qu'il (Gaid Salah) avait d'abord menacé le mouvement avant d'adopter un ton plus conciliant. Nous devons faire preuve de vigilance et être plus déterminés que jamais afin d'empêcher les forces contre-révolutionnaires de détourner ce soulèvement historique.

Maintenant que Bouteflika a démissionné, il est absolument nécessaire de mettre en place une transition véritablement démocratique en ne cédant pas aux appels en faveur de l'application de l'article 102 de la constitution actuelle, qui maintiendra le système en place et ne garantira pas la tenue d'élections libres et transparentes. Le peuple demande la souveraineté populaire qui ne peut être limitée par des arguments rigides et strictement légalistes et constitutionnalistes. C'est un moment unique dans l'histoire de l'Algérie qui peut imposer de nouveaux paradigmes révolutionnaires, qui doivent aller au-delà des cadres juridique et constitutionnel pour défier radicalement le statu quo et créer une rupture fondamentale avec le système oppressif en place.

Il existe déjà plusieurs propositions pour résoudre la crise et instaurer une sorte de transition qui va satisfaire la demande du peuple et lui rende sa souveraineté étouffée. Le commandement de l'armée ne doit pas s'immiscer dans ce processus et doit s'en tenir à son rôle constitutionnel de garantie de la paix et de la sécurité nationale. Les Algériens ne se sont pas révoltés pour remplacer certains oppresseurs par d'autres ! Pour cette raison, le rapport des forces doit être considérablement déplacé vers le côté des masses populaires en maintenant la résistance (marches, occupations d'espaces publics, grèves générales, etc.) pour obliger le commandement de l'armée à se plier à la demande de la population : « Tous doivent partir ! » (Yetnahaw Gaa) et « Système dégage ! ».

Causes économiques sous-jacentes

La crise économique, qui est au cœur de la révolte actuelle, dure depuis longtemps, en particulier au cours des trois dernières décennies. Au milieu des années 80, le programme de développement nationaliste algérien des années 60 et 70 était considéré comme un "échec" et sa tentative de se dissocier du système capitaliste mondial a été interrompue et remplacée par une économie de marché. Comme ailleurs dans la région, cette nouvelle orientation impliquait la désindustrialisation de l'économie, le démantèlement et la privatisation des entreprises publiques, la déréglementation et d'autres formes de restructuration néolibérale. Parallèlement, un lien entre les militaires et la bourgeoisie privée a pris le dessus sur les affaires de l'État, aidé par un

suite à la page(14)

Carlota Lucumi, esclave rebelle et héroïne cubaine

Par Frantz Latour

Il y a 175 ans, Carlota Lucimi, esclave rebelle et leader d'un soulèvement contre le système esclavagiste en cours à Cuba, était capturée et exécutée par les troupes espagnoles.

Carlota Lucumi était une combattante de la résistance Lucumí-Yoruba qui avait dirigé une rébellion d'esclaves à Cuba au milieu du XIXe siècle.

Enfant, Carlota fut kidnappée par des esclavagistes qui l'ont amenée dans la province cubaine de Matanzas. Elle y travailla comme dans la plantation sucrère de Triumvirato. En réponse aux conditions de travail épouvantables et aux brutalités infligées aux esclaves par les propriétaires espagnols, Carlota commença à planifier un soulèvement avec une autre femme esclave du nom de Fermina. Cependant, le rôle joué par Fermina dans la planification fut découvert par les Espagnols. Elle fut violemment battue et emprisonnée.

Malgré ce revers, Carlota continua d'organiser le soulèvement. Reconnue pour son intelligence et ses compétences musicales, elle envoyait des messages codés utilisant les ressources percussives du tambour afin de coordonner une série d'attaques. Comme les tambours étaient un instrument traditionnel parmi les esclaves ouest-africains, les Espagnols n'étaient pas conscients du fait que les rythmes imprimés aux tambours étaient utilisée comme une forme de communication. Le 3 novembre 1843, Carlota mena un raid visant à libérer Fermina et une douzaine d'autres esclaves de la captivité. Le 5 novembre, le soulèvement commença dans les plantations de canne à sucre Triumvirato et Acane, neutralisant et mettant les propriétaires espagnols hors d'état de nuire. Ces attaques furent menées personnellement par Carlota, qui allait au combat en brandissant une machette.

Le soulèvement s'est poursuivi pendant une année, au cours de laquelle les rebelles ont libéré des esclaves dans au moins cinq grandes plantations de canne à sucre de la région de Matanzas, ainsi que dans plusieurs plantations de café et élevages de bétail. Selon de nombreux historiens, la rébellion des esclaves a également fait preuve d'une grande sophistication, puisqu'elle utilisait des tactiques de guérilla avancées et une communication codée pour atteindre ses objectifs. Cependant, les forces sous les ordres du Gouverneur espagnol finalement réussirent à écraser la rébellion compte tenu de leur nombre écrasant t de s armes à leur disposition.

Carlota et Fermina furent capturées et exécutées en mars 1844. Cependant, la bravoure et l'esprit de rébellion de Carlota face à la violence esclavagiste ont laissé un héritage qui a inspiré de nombreuses rébellions ultérieures contre les propriétaires d'esclaves blancs dans les Caraïbes.

Longtemps après la mort de Carlota, sa mémoire a été mise au service de l'intervention de Cuba en Angola en 1974 baptisée Operación Carlota. Utiliser le nom d'une esclave cubaine d'origine africaine lors d'une intervention en Afrique n'était pas une simple coïncidence. En effet, l'historien cubain José Luciano Franco, puisant dans un discours de Fidel Castro a explicitement considéré les esclaves qui ont provoqué la rébellion au 19e siècle comme des « précurseurs » de la révolution de 1959.



Carlota, qui allait au combat en brandissant une machette, mena personnellement, le 5 novembre 1843, le soulèvement contre les propriétaires d'esclaves des plantations de canne à sucre Triumvirato et Acane

L'Operación Carlota déboucha sur la bataille de Cuito Cuanavale. Celle-ci a vu, entre mars 1987 et juin 1988, des soldats cubains et angolais se battre contre les Forces de défense sud-africaines (SADF). L'affrontement mit en déroute, éventuellement, le gouvernement sud-africain, qui a finalement été contraint de renoncer à son emprise sur le sud de l'Angola et d'accepter l'indépendance de la Namibie. Avec le temps, l'évolution du panorama social et politique a contribué à mettre fin au régime de l'apartheid.

Carlota n'est pas morte en vain. En l'exécutant, les Espagnols n'ont abattu que le tronc de l'arbre de la rébellion anti-esclavagiste. Mais il a repoussé, grâce à ses racines profondes et nombreuses qui, enfouies dans la bonne terre de Maceo et Martí, a fait émerger la glorieuse révolution cubaine.

La mémoire au service des luttes : Chris Hani

Par FUIQP & Alain Saint Victor

Il y a 26 ans, le 10 avril 1993, le dirigeant de la lutte contre l'apartheid Chris Hani est assassiné.

Né dans le bantoustan du Transkei, il est le cinquième enfant de Gilbert et de Mary Nani. Il prendra plus tard le nom de Chris en hommage à un de ses frères décédé très jeune. Vu les conditions existant au Transkei, son père, pour subvenir aux besoins de la famille, quitte pour aller travailler dans l'une des grandes villes de l'Afrique du Sud. Cette période marque profondément le jeune Chris, témoin des constants combats de sa mère qui, seule, prend soin de la famille.

Éduqué à l'école catholique, Chris Hani développe une passion pour le latin et pense devenir prêtre. Mais son père, étant contre cette idée, l'envoie à l'école, le Mantanzima, fondée par l'église méthodiste. Là-bas, Hani est témoin des combats menés par les enseignants et enseignantes, qui dénoncent le système d'éducation Bantu, imposé par le régime de l'apartheid. Cet épisode contribue de beaucoup à développer sa conscience politique.

Chris Hani commence à militer dès l'âge de 15 ans en adhérant à la ligue de jeunesse de l'ANC (African National Congress Youth League - ANCYL). Lorsque l'ANC est interdite en 1960, il rejoint la toute nouvelle branche armée Umkontho We Sizwe (la lance de la nation). Il est arrêté en 1962 et condamné à 18 mois de prison. À sa libération, il rejoint les militants de l'ANC réfugiés en Zambie.

Au début des années 1980, il revient clandestinement en Afrique du Sud, il est chargé de la réorganisation de l'ANC dans la province du Cap. Il participe également en 1983 au combat que mène l'État nouvellement indépendant d'Angola contre une rébellion (dirigée par le pantin Jonas Savimbi) fomentée et soutenue par les États-Unis et l'Afrique du Sud.



Chris Hani

En 1987, Chris Hani devient le chef d'état-major d'Umkontho qui intensifie sa lutte par des actions de sabotage en Afrique du Sud. À la suite du retrait de Joe Slovo de la direction du Parti communiste sud-africain (SACP), il entre au Politburo et devient en 1991 le secrétaire général du parti.

Il est assassiné le 10 avril 1993 devant la porte de sa maison dans la banlieue de la ville ouvrière de Boksburg. En 1993, le philosophe Jacques Derrida lui dédicaça sa conférence ayant précédé la sortie de son œuvre Spectres de Marx (publiée aux éditions Galilée en 1993).

Repose en paix frère et camarade. Au nom de tous les peuples opprimés, merci!

Texte: FUIQP (Ajouts et modifications ASV)

Suite de la page (12)

contexte mondial caractérisé par une doctrine néolibérale ascendante.

Le désengagement de l'État vis-à-vis de la fourniture de biens et services publics et l'incapacité du nationalisme « laïc » à assurer la prospérité et l'indépendance promises ont propulsé le mouvement islamiste algérien sur la scène politique. Séduit par la révolution islamique en Iran, le mouvement islamiste a pris de l'importance dans les années 1980 et s'est fortement développé au sein du prolétariat, du lumpenprolétariat et des classes paupérisées. L'orientation économique libérale du régime associé aux demandes existantes de libéralisation politique a mené à l'abandon du système de parti unique à la suite de l'Intifada d'octobre 1988. Le coup militaire qui a annulé les élections de 1992 et que le parti islamiste (Front islamique du salut) allait remporter massivement a ouvert les portes de l'enfer aux Algériens. La violence déclenchée contre la population civile rappelait l'époque coloniale et avait provoqué une crise aiguë de légitimité du régime. Pour compenser, ce dernier cherchait à obtenir l'acceptation et le consentement externes, en particulier en occident, en fournissant un accès au marché local. Les intérêts géostratégiques occidentaux de l'époque (années 1990), y compris la crainte d'un autre Iran en Afrique du Nord, ont assuré un soutien tacite à l'Algérie, même au cours des années les plus sanglantes.

Dans les années 90, l'expérience algérienne était non seulement une guerre civile épouvantable, mais aussi une libéralisation économique forcée dictée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. C'était le tour de l'Algérie d'expérimenter la « doctrine du choc » en introduisant des politiques douloureuses et extrêmement controversées. Un itinéraire qui impliquait la dissolution d'entreprises de l'État, l'emprunt du FMI, le début de l'économie de bazar et de l'import-import, sans parler de l'asservissement du peuple algérien à des mesures d'austérité sévères et à un abandon supplémentaire de la souveraineté nationale.

L'Algérie était ainsi (ré) ouverte aux marchés mondiaux, facilitant une course au pétrole, au gaz et à l'influence. Face à la déréglementation croissante du secteur de l'énergie, un secteur de la plus haute importance, les entreprises et les gouvernements occidentaux ont signé une série de contrats lucratifs pour garantir une mainmise sur les précieuses ressources du pays. Ce processus de reconstitution des liens entre l'économie nationale et le capital international a abouti à la compradorisation des élites dirigeantes en alignant leurs intérêts et en subordonnant les intérêts nationaux à ceux du capital international. Pourtant, à la fin des années 90, les excès de l'Algérie ont conduit à son isolement diplomatique.

La déclaration de l'administration Bush d'une « guerre globale contre le terrorisme » à la suite des attentats du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center a été l'occasion idéale pour les classes dirigeantes algériennes d'obtenir un soutien renouvelé (surtout américain). Dans une lettre du 25 novembre 2002 intitulée « Un ami en Algérie » écrite par le président algérien Abdelaziz Bouteflika pour le Washington Times, il s'est engagé à assurer une coopération totale en matière de renseignement et de sécurité énergétique aux États-Unis. Ce soutien a aidé à acheter le consentement des États-Unis. En échange de leur soutien, les gouvernements occidentaux et les multinationales recevraient des concessions sans précédent. En deux mots, au cours des deux décennies qui ont suivi le coup d'État de 1992, la dépendance du régime algérien sur le soutien extérieur plutôt que sur la légitimité populaire est devenue son mode opératoire.

Nous ne pouvons pas pleinement saisir la situation politique en Algérie sans examiner de près les influences et les interférences étrangères et d'appréhender la question économique sous l'angle de l'accaparement des ressources naturelles et du (néo) colonialisme énergétique. Cela inclut les énormes concessions faites aux multinationales et les pressions extérieures pour appliquer une libéralisation plus poussée afin d'éliminer toutes les restrictions au capital international et d'intégrer pleinement l'Algérie dans l'économie mondiale dans une position totalement subordonnée.

Un examen attentif de l'économie algérienne au cours des trois dernières décennies (et particulièrement sous le gouvernement de Bouteflika depuis 1999) révélera qu'une bourgeoisie privée antinationale, stérile et improductive prend le dessus dans les affaires de l'État et dans l'orientation de ses choix économiques. . Cette élite comprador / oligarchique a bradé l'économie aux capitaux étrangers et à des multinationales de manière systématique. Cette bourgeoisie est subordonnée au système international de domination économique, politique et militaire et représente donc le véritable agent de l'impérialisme et son accessoire utile. Un exemple de cette tendance est l'opposition farouche aux restrictions à l'importation imposées par l'ancien Premier ministre Abdelmadjid Tebboune en 2017, qui a payé le prix en étant limogé quatre mois seulement après avoir pris son poste. Les tentatives de finalisation en 2019 d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures, plus favorable aux multinationales et plus incitative (voir plus de concessions), incarnent cette tendance et ouvrent la voie à des projets destructeurs tels que l'exploitation du gaz de schiste au Sahara et des ressources offshore en Méditerranée.

Si l'Algérie continue sur la voie de la libéralisation et de la privatisation, nous verrons certainement plus d'explosions sociales et de mécontentement, car un consensus social ne peut être atteint tant que la paupérisation, le chômage et les inégalités qui en résultent continuent. Si elles sont maintenues, les politiques néolibérales vont bloquer le processus de démocratisation en Algérie et finiront par renforcer un régime autoritaire à façade démocratique.

La démocratie signifie la souveraineté populaire et ne peut être réduite à un simple électoralisme. Cela ne peut être réalisé que par une vision qui a une dimension sociale et nationale. Une véritable démocratie ne peut être construite que par opposition à l'impérialisme et à ses laquais locaux dans la bourgeoisie compradore, ainsi qu'au capitalisme néolibéral et à sa politique de dépossession. Pour parvenir à une véritable indépendance nationale, à la justice sociale et à une démocratie véritable, nous ne pouvons pas séparer les luttes démocratiques, sociales et anti-impérialistes.

Par la suite, il devient évident que toute transition qui ne traitera pas des questions de justice sociale et économique ainsi que de la souveraineté nationale et populaire sur les ressources naturelles sera vaine et portera les germes de révoltes et de soulèvements futurs. Nous pouvons certainement faire mieux que de continuer à mettre en œuvre davantage de politiques économiques désastreuses qui ont amené la population à se soulever et à se révolter en premier lieu.

CADTM 10 avril 2019

Suite de la page (3)



Un membre du Congrès Nydia Velazquez, Rodneyse Bichotte, Jumaane Williams et Mathieu Eugene, s'étaient tous joints pour soutenir l'action en justice contre la décision du gouvernement Trump de mettre fin au TPS

de pousser au démantèlement du programme de TPS, notamment Gene Hamilton, conseiller principal du secrétaire Kelly à l'époque et ancien membre de l'équipe de transition du président Trump sur l'immigration, qui avait écrit: "Les pays africains sont cuits. Haïti est le suivant» (p. 115, p. 132).

5. La Cour a constaté qu'après l'annonce de la décision de résiliation pour Haïti, un responsable du DHS a admis dans un courrier électronique privilégié que c'était la Maison-Blanche qui avait dirigé le processus de prise de décision du TPS pour Haïti et avait influencé Duke. Il s'agissait d'une réunion orchestrée par la Maison-Blanche en novembre 2017, au cours de laquelle Jeff Sessions, ministre de la justice de l'époque, et de nombreux autres responsables de la Maison-Blanche, ont fait pression sur Duke pour mettre fin au TPS d'Haïti. L'implication de cette constatation est que la Maison Blanche a effectivement fait pression sur le DHS pour qu'il modifie son processus à propos des décisions du TPS (p. 128, p. 129).

6. La Cour a estimé que des fonctionnaires du département d'État avaient manipulé le processus pour aboutir à une décision préordonnée en ignorant les points de vue des fonctionnaires de l'ambassade des États-Unis contrairement à la pratique établie de longue date, annulant une recommandation déjà formulée visant à étendre le TPS d'Haïti à partir de juin, décrite dans un courriel privilégié du secrétaire Nielsen comme étant une erreur, et en coordonnant son examen avec le DHS pour mettre fin au TPS d'Haïti (pp. 36-42, p. 100).

7. La Cour a conclu que les responsables du DHS, Kathy Kovarik, Robert Law, Francis Cissna et d'autres avaient manipulé les faits pour parvenir à une décision préordonnée en omettant d'inclure des informations négatives sur la situation du pays dans leurs mémos et en recherchant des faits positifs. Par exemple, Robert Law, responsable du DHS, a fait remarquer à Kathy Kovarik que le projet de mémo de décision concernant Haïti "penche d'une manière écrasante en faveur de l'extension, ce que je ne pense pas être la conclusion que nous recherchons". En moins de trente minutes, et donc sans avoir le temps de faire une analyse factuelle ou juridique, Law a renvoyé un autre projet de mémorandum du directeur, qui "rendait le document pleinement favorable à la résiliation" (p. 95 à 97).

8. La Cour a également souligné les directives atypiques et sans précédent adressées à son personnel par le secrétaire Kelly afin qu'ils «recherchent des données sur la criminalité et l'assistance

suite à la page(15)

Suite de la page (5)

alors que cette même communauté internationale appelle l'armée vénézuélienne à se ranger aux côtés de Juan Guaido, pour renverser Nicolas Maduro, président démocratiquement élu. Il y a là toute une source d'inspiration à écrire un livre qui aurait pour titre *Des poids et mesures de la communauté internationale*. Qu'en pense l'écrivain prolifique Trouillot, gagnant du Prix Prix Carbet de la Caraïbe et du Tout-Monde 2013 ? Ce serait pour célébrer une autre *parabole*, une qui ne *faillirait* pas, une *parabole* qui ne soit pas *de la main tendue*.

Récemment, Evens Regis rappelait avec pertinence : « *Quand dans un régime ou un système démocratique, le droit à la vie, la liberté, la propriété, l'éducation, la nourriture, le logement, la non-discrimination, etc., ne sont pas respectés, il est difficile de parler de démocratie, de continuer à soutenir ce régime ou même* ***d'empêcher la population de se rebeller*** ». (*La note de rappel du Core group*. Le National 11 février 2019).

Car finalement, c'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de l'impérialisme qui, indépendamment des pitreries (parfois fratricides) de nos dirigeants politiques ou peut-être même profitant de leurs singeries, clowneries, duperies, *galipetteries, virevolteries, pirouetteries*, bouffonneries, infiltre les arcanes de notre souveraineté pour nous imposer leurs créatures. Avec les Dartiguenave, les Borno, les Vincent, il y avait au moins une façade de relative décence. Avec Duvalier commence la dégringolade morale, la corruption *sans regarder derrière*. Avec Martelly, c'est le coup de grâce clintonien qui éventuellement a débouché sur l'inculpé Jovenel, luimême délibérément soutenu par le Core group.

Car finalement, il ne s'agit pas seulement « des affairistes qui se moquent du sort de la majorité », mais surtout des menées insidieuses, perfides, criminelles de l'impérialisme, cette « oligarchie d'une corruption illimitée » qui porte des escrocs, des voyous au pouvoir et les protège. C'est cette *corruptocratie* extérieure qui par le biais de la MINUSTAH, la PNH et, aujourd'hui, la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice (MINUJUSTH), écrase toute velléité ou tentative des masses de se délivrer du carcan d'exploitation, de violence, de rejet et de mépris par une « bande de jojos» repus de pouvoir et de corruption.

Cette « guerre d'usure que PHTK et consorts sont en train de livrer contre nous », comme vous le dites, Trouillot, le parti *tètkale-zonbimannmannan* la veut, se sent en droit de la faire, surtout parce que protégé. Vous le savez bien. Vous retrancher derrière des gémissements, geignements et apitoiements, *larmoyades, pleurnichades, chialades et sanglotades*, ne pas profiter de votre stature et autorité intellectuelles pour le dénoncer dans vos écrits, pour porter les vôtres à le dénoncer, à se mobiliser, à faire front contre l'impérialisme destructeur, c'est une **autocensure** voisine de la lâcheté.

14 avril 2019

«Bouteflika et El-Béchir ne sont que le sommet de l'iceberg»

Entretien avec Gilbert Achcar

Le professeur de relations internationales et politiques Gilbert Achcar redoute des transitions difficiles au Soudan et en Algérie au vu des expériences passées, en Libye ou en Egypte notamment.

Luc Mathieu : Peut-on parler d'un nouveau printemps arabe?

Gilbert Achcar : Il y a effectivement une nouvelle poussée révolutionnaire en Algérie et au Soudan. Il ne faut pas non plus oublier qu'il y a depuis l'année dernière des épisodes de révolte sociale en Tunisie, au Maroc et en Jordanie. On voit donc les signes d'une nouvelle montée révolutionnaire. Mais depuis 2013, nous sommes aussi dans une phase contre-révolutionnaire. La situation en Libye ne s'améliore pas avec l'offensive de Khalifa Haftar contre Tripoli, qui marque en un sens un retour de l'ancien régime. Elle ne s'améliore pas non plus en Syrie et au Yémen, qui sont en guerre civile, et en Egypte. Nous sommes dans un moment contradictoire. Il y a les éléments d'un nouveau printemps mais il s'agit plutôt d'une phase de transition.

Luc Mathieu : Quels sont les points communs entre les soulèvements algérien et soudanais?

Gilbert Achcar : Il y a deux grandes catégories de pays dans le monde arabe. La première rassemble les Etats que l'on peut qualifier de patrimoniaux, avec des familles régnantes qui possèdent l'appareil d'Etat. Elles considèrent l'Etat comme leur propriété privée. C'est le cas des huit monarchies du monde arabe, où le souverain est le roi, pas le peuple, mais aussi de républiques, comme la Syrie, ou naguère l'Irak de Saddam Hussein, où des familles ont pris possession de l'Etat. Dans ces cas-là, on ne peut pas imaginer un renversement de la famille régnante par les forces armées. Et si d'aventure une partie d'entre elles se joint au soulèvement, comme en Syrie ou en Libye, alors une guerre civile devient pratiquement inévitable. L'autre catégorie d'Etats est celle des néo-patrimoniaux, dont les institutions disposent d'une relative autonomie par rapport aux dirigeants. C'est le cas de l'Algérie et de l'Egypte. L'armée y est l'institution principale et elle exerce un contrôle direct sur le pouvoir politique qui en émane. C'est elle qui fait et défait les présidents. Le Soudan est dans une catégorie intermédiaire. Omar el-Béchir, qui a pris le pouvoir avec un coup d'Etat militaire, avait tenté de remodeler l'armée pour pouvoir la contrôler directement, comme l'avait fait Hafez al-Assad en Syrie ou Muammar al-Kadhafi en Libye, sans finalement pouvoir le faire totalement. L'armée a pu le renverser.



De gauche à droite Omar Hassan El-Bechir et Abdelaziz Bouteflika à Alger, Algérie le 12 octobre 2015

Luc Mathieu : Redoutez-vous des transitions difficiles?

Gilbert Achcar : Oui, sans aucun doute. Quand le peuple veut renverser un régime, c'est en réalité toute la façon de fonctionner de l'Etat qu'il veut changer, pas uniquement son Président. Bouteflika et El-Béchir ne sont que le sommet de l'iceberg si l'on peut dire, la grande masse reste en dessous de la surface. Leurs deux régimes ont comme modèles l'Egypte d'Abdel Fatah al-Sissi et veulent présenter l'armée comme le sauveur de la nation et asseoir encore un peu plus son pouvoir. Cela peut éventuellement fonctionner au Soudan mais ce sera plus compliqué en Algérie, où la population n'a pas d'illusion sur le fait que ce sont les militaires qui contrôlent le pouvoir. Il ne faut pas non plus oublier que ce qui a explosé en 2011, c'est un processus révolutionnaire historique et long, qui durera des décennies. Il se heurte à un blocage culturel, social et économique, qui produit les taux de chômage les plus élevés du monde, surtout chez les jeunes. Pour le contourner, il faudrait des changements radicaux des politiques économiques qu'on ne voit nulle part, y compris en Tunisie, où la politique économique est dans la continuité de l'ancien régime. Et on continue avec les recettes du Fonds monétaire international, ses politiques d'austérité et de retrait de l'investissement économique qui sont absurdes. L'idée que l'investissement privé va devenir moteur est illusoire. Dans cette partie du monde où l'arbitraire, l'instabilité et le népotisme règnent, les fonds privés vont dans l'argent facile et la spéculation foncière.

L'autre difficulté est que, pour faire advenir ce changement radical, il faut des forces politiques qui le représentent et qui portent les aspirations démocratiques et progressistes de la population, et surtout de sa jeunesse. Le problème est qu'on ne les voit pas, elles manquent cruellement dans toute la région.

Luc Mathieu : Anticipez-vous d'autres soulèvements?

Gilbert Achcar : Hormis le Qatar et les Emirats arabes unis, où 90 % de la population est étrangère, aucun pays n'est à l'abri d'une explosion, y compris ceux du printemps 2011. La situation économique est insupportable en Egypte. Les gens ne descendent pas dans la rue parce qu'ils sont échaudés par les résultats obtenus depuis 2011. Ils sont revenus à la case départ, voire pire. Mais quand ils voient ce qui se passe à côté, au Soudan et en Algérie, cela leur redonne courage. Tôt ou tard, le mouvement repartira. Le ras-le-bol est général

Originaire du Liban, **Gilbert Achcar** est professeur de relations internationales et politiques à la School of Oriental and African Studies à Londres. Il est l'auteur de *Le Peuple veut* (Actes Sud, 2013) et *Symptômes morbides* (Actes Sud, 2017).

Libération 11 avril 2019
A l'encontre 12 avril 2019

Suite de la page (14)

sociale» comme «une preuve supplémentaire que l'agence cherchait des raisons de mettre fin au TPS pour Haïti» et comme une preuve d'intention discriminatoire (pp. 23-25, page 134). La Cour a également pris note de la déclaration raciste de Kelly selon laquelle les Haïtiens «ne sont pas des méchants, mais ce sont des récipiendaires de l'assistance sociale» (p. 31, p. 98-99, p. 132).

9. La Cour a constaté que le DHS avait illégalement changé sa pratique habituelle consistant à examiner toutes les conditions du pays afin de déterminer s'il était sans danger pour ses ressortissants de retourner dans leur pays d'origine, en celle de n'examiner que les conditions liées à l'événement d'origine, sans expliquer ce changement et en violation des statuts (pp. 105-110).

10. Bien que les décisions de résiliation des TPS du Honduras et d'El Salvador aient été retardées, la Cour a estimé que ces décisions étaient prédéterminées pour Haïti en 2017, comme en témoignent des mémos du gouvernement privilégiés sur les conséquences des résiliations imminentes pour ces pays. Cela signifie que le juge, après avoir examiné des éléments de preuve que seul lui a pu voir, a conclu que le Honduras et El Salvador ont été traités de la même manière qu'Haïti (p. 132).

Suite de la page (7)

particulièrement. Je n'étais pas encore au gouvernement. Néanmoins, qu'est-ce que je remarquais? Jean-Claude Duvalier était entouré de représentants de la presse écrite et orale dans ses sorties à travers le pays. Les images sont encore prégnantes qui montreraient certains journalistes à côté de Jean-Claude Duvalier, le questionnant ouvertement; et lui, il faisait état et rapport de ce qui se passait dans son gouvernement. Vous savez que chez nous, les choses s'en allaient ainsi… Quand il a commencé la mise en place souterraine de ce que l'on appelle aujourd'hui la société civile, une houle de contestations commence à se faire. On note chez certains journalistes de la presse écrite ou de la presse parlée, la tendance à appeler les citoyens à la désobéissance civile. Je crois qu'il y a eu de la part de certains ministres de l'Intérieur des rencontres pour demander à ces représentants de la presse écrite et orale de mettre quand même un bémol… À peu près en ces termes : « *Vous ne pouvez pas appeler à la désobéissance civile.* » À l'époque, un journal comme le *Petit Samedi Soir* n'était pas ce que j'appellerais un journal de fond, mais dénonçait. La radio nationale du gouvernement, elle-même, dénonçait. Radio Haïti Inter dénonçait. Radio Soleil dénonçait. Mais il y a une dénonciation que le gouvernement peut tolérer, et une autre qu'il ne tolère pas. À quel niveau faut-il prendre une mesure stricte contre la presse? À quel moment il ne faut pas le faire? Il y va de la responsabilité des gens qui sont chargés d'en décider. Il y a eu donc des moments où la presse écrite comme la presse orale avaient la faveur du gouvernement. Et il y a eu un autre où l'on notait une escalade au niveau de la presse orale que le gouvernement ait estimé intolérable. Lorsque Radio Soleil en appelait à la désobéissance civile, demandait aux citoyens de ne pas payer leurs taxes, de faire un tas de choses de ce genre, ceci était inadmissible. Bien sûr, il y a eu des actes de vandalisme à Radio Soleil, par exemple. Si moi, j'étais les ministres responsables, j'aurais désapprouvé. J'aurais passé par la voie des tribunaux ou de la justice pour enlever tout simplement l'antenne à Radio Soleil. Pour une raison bien simple : la loi indique la vocation de Radio Soleil. C'était une radio d'éducation, mais pas une radio politique. Pas une radio commerciale. Donc, il y a une typologie des radios fixée par la loi. De plus, Radio Soleil se trouvait dans le cas où il n'y avait pas de renouvellement de son droit d'antenne. Ce qui permettait de par la loi sur la presse de dire : « *On ferme Radio Soleil de juste raison*. » Donc, il y a un choix, je pourrais dire, de la violence politique qu'exercent certains, que d'autres ne font pas. À chacun ses responsabilités au niveau de ce qui a été constaté.

– Avez-vous déjà participé à des séances de tortures de prisonniers politiques, lorsque vous faisiez partie du gouvernement?

– Vous me faites injure, et je ne veux pas répondre à cette question.

– Parlez-nous brièvement du dernier discours de Jean-Claude Duvalier? Vous l'avez écouté comme tout le monde…

– Quel discours?

– Celui d'avril dernier, d'avril 1997…

– Je ne l'ai jamais entendu, on m'en a fait écho.

– M. Théodore Achille, vous êtes en train d'écrire un livre sur l'ex-président Jean-Bertrand Aristide. Un ouvrage pour révéler quoi exactement?

– Je ne sais pas qui vous a vendu la mèche. Jean Bertrand Aristide est un leader politique prépondérant en Haïti. Je pense qu'il ait été, et il sera un homme de parole. Mais entendons-nous bien! C'est un homme qui se sert de la parole comme arme politique. Je n'ai pas dit qu'il est un homme de parole.

– C'est-à-dire, quelqu'un qui respecte ce qu'il dit.

– C'est différent… Il faut étudier les personnages politiques dans ce qu'ils disent et dans ce qu'ils font. Je ne suis pas là pour dire qu'Aristide est un tortionnaire. Je ne suis pas là pour dire qu'Aristide est un prévaricateur, qu'il est le représentant de Satan. Non, non, non! C'est une manière dévoyée de faire de la politique. Aristide est un homme politique. Il a été un leader politique. Un président. Etc. Étudions-le dans ses dires et dans ses faires. Ce qui m'a intéressé particulièrement dans le personnage, c'est de voir comment un individu qui est parti de rien, qui n'est pas membre de l'élite politique, qui n'est pas membre d'un parti politique, qui n'avait jamais été dans la vie civile, apparaît soudain, prend un champ politique énorme, avec ce que l'on pourrait appeler la « *dictature de sa voix* ». Alors là, puisque Aristide n'est devenu ce qu'il est que par la parole, moi, j'ai été très intéressé à voir de plus près le contenu de son discours. Il est toujours bon d'étudier les hommes politiques à partir de leurs premiers écrits. Quand on étudie Mussolini, quand on étudie Hitler, Duvalier, Atatürk, Clinton, allez voir ce qu'ils ont dit dès le début de leur campagne. Et voyez ensuite s'il y a équation entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font. C'est cette même démarche que j'ai faite dans le cas de Jean-Bertrand Aristide. J'ai trouvé très intéressant de regarder de plus près l'un de ces discours que les gens ignorent ou font semblant d'ignorer et qui s'appelle « *Les 100 versets de déchouquage* ». On trouve dans ce livre, d'après moi, toute la pédagogie politique d'Aristide déjà en filigrane.

– …Qui consiste en quoi?

– Aristide est un type qui emploie ce qu'on appelle le discours conflictuel, dont la stratégie est de « mettre K.-O. » l'adversaire. Il dénonce automatiquement, il vilipende, il l'indique comme le méchant, le caricature, et fait porter contre l'adversaire toutes les insatisfactions. Dans *Les 100 versets de déchouquage*, Aristide a la technique de recourir à ce que l'on appelle le discours rapporté pour faire passer ses idées politiques qui sont voilées sous la prêche. Il y a chez lui une stratégie discursive qui est extrêmement intéressante à comprendre. C'est cela ma démarche.

– Ce livre paraîtra quand?

– C'est un travail plus ou moins achevé. Il est à la dimension du texte de « *Les 100 versets du déchouquage* ». Ce sera une contribution au niveau de la recherche sur le discours politique en Haïti.

– Depuis un certain temps, il existe un phénomène Lavalas en Haïti. Êtes-vous parvenu à appréhender le lavalassisme dans son sen le plus complet, dans toute son essence? Lavalas représente quoi à vos yeux?



Ci-dessus, de gauche à droite Albert Pierre, Frantz Merceron et Roger Lafontant. Ci-dessous, Jean-Marie Chanoine, Jean-Robert Estimé et Théodore Achille

– **Rien!**

– Ce « **rien** » a-t-il une explication?

– Quand j'ai dit « **rien** », il faut que l'on se comprenne. Nous avons parlé du duvaliérisme, n'est-ce pas? Et nous l'avons étudié d'un point de vue doctrinal, d'un point de vue idéologique, d'un point de vue de système politique. Peut-on parler de Lavalas d'un point de vue doctrinal, d'un point de vue idéologique, d'un point de vue de système politique? Non!

– Pourquoi ne peut-on pas le faire?

– Ce n'est pas une doctrine que l'on puisse retrouver au niveau des documents. Ce n'est pas une idéologie. Il n'existe pas un idéologue du mouvement lavalas. C'est un mouvement hétéroclite pour une prise de pouvoir. En ce sens, j'ajoute que c'est « *rien* » et c'est « *tout* » en même temps. « *Rien* » dans la mesure que ce n'est pas une doctrine, une idéologie, un système politique. Par contre, c'est « *tout* », dans la mesure où ça a été une vague amenant Jean-Bertrand Aristide à la présidence de la république et qui se dit être le représentant du *mouvement lavalas*.

– C'est donc pour vous un *mouvement sans vision sociale*.

– Oui, c'est un *mouvement sans vision sociale*.

– En écoutant les nouvelles sur les pratiques politiques des dirigeants lavalassiens, comment opinez-vous? Selon vous, le pays est-il sur la bonne voie en matière de démocratie?

– Vous m'avez parlé tout à l'heure de ce qu'il fallait entendre par démocratie. N'oublions pas que la presse internationale répète de manière continue qu'on a réinstauré la « *démocratie* » en Haïti. Pour la réinstaurer, il faut savoir quand et à quel moment elle était en vigueur. Faisons référence à ce que l'on appelle vulgairement la dictature de Duvalier. C'est comme si l'on passait de la dictature de Duvalier à la restauration de la démocratie, à la restauration de la république : soit la quatrième ou la cinquième république. Soyons sérieux! Ne confondons pas les choses. On peut sortir d'une dictature, si vous voulez, pour passer par une phase transitoire de la démocratie. Mais que constatons-nous? Depuis 1986, la société haïtienne vit une crise politique dans laquelle on n'en est pas encore sorti. Il ne faut pas oublier qu'au lendemain de la 1986, les principaux acteurs politiques de l'environnement sociétal, y compris l'église catholique qui faisait circuler ce que l'on appelle la charte fondamentale pour le passage d'une société démocratique selon la doctrine et l'expérience de l'église. Tous ces acteurs politiques tentent d'organiser le pouvoir autour d'une nouvelle constitution. On sait dans quelles conditions celle-ci fut élaborée. En général, les constituants regroupaient des gens qui étaient des opposants au gouvernement déchu. Les observateurs étrangers ignoraient les tentatives de modernisation de l'État haïtien, – *je ne parle pas de modernité* –, j'ai dit la presse internationale ignorait les tentatives de *démocratisation*… Sous Jean-Claude Duvalier, on n'est pas dans le *système démocratique*, comme on voudrait le croire. Mais, il y avait des tentatives de *démocratisation* de l'État.

– Me Théodore Achille, envisagez-vous un avenir politique en Haïti?

Il m'est très difficile de répondre à une question pareille. Quand j'étais plus jeune, j'ai fait ma part. Il arrive aujourd'hui à d'autres de montrer qu'ils sont capables de faire un peu plus. Vous savez ce vieux proverbe au Québec qui dit : « *Quand je me compare, je me console aujourd'hui.* » C'est comme cela que je vois les choses.

– Ce n'est pas quelque chose qui vous préoccupe. Pourrais-je ajouter : pour le moment?

– L'avenir politique? Je ne maitrise pas le temps. Il n'y a pas la maitrise de sa durée. Je ne vais pas augurer de choses qui ne sont pas devant moi.

– Du duvaliérisme, en reste-t-il grand-chose aujourd'hui?

– Vous me posez une question présentant beaucoup d'intérêts. Le duvaliérisme a certainement des réseaux très forts dans le pays. Je crois que tout un chacun essaie de jouer dans les réseaux pour s'en accaparer. Il est tout à fait normal que le *RDNP*, un parti de rassemblement, aille chercher les duvaliéristes à droite et à gauche. Je pense qu'Aristide le fait de son côté. Il faudrait ne pas être intelligent en politique pour ne pas essayer d'aller chercher les réseaux du duvaliérisme. En fait, ce que l'on voit, tous les partis et les tendances différentes savent très bien où et en quoi les duvaliéristes peuvent leur être utiles. Mais ils leur diront : « *Écoutez-moi, restez sur la touche.* » Ce sont des « *affreux* » à bien des égards pour eux. Mais ils en bénéficient de leurs réseaux.

– Si vous parlez de réseaux, c'est dire que ce mouvement a éclaté.

– Non, non! J'ai dit qu'il y a des réseaux duvaliéristes. Pour répondre un peu plus directement à votre question, le duvaliérisme peut trouver un de ses représentants capable de regrouper tout le monde, afin d'en faire une famille politique, tout en améliorant la perspective politique. C'est la première chose que devraient faire les duvaliéristes. S'ils ne le font pas, ils sont appelés à disparaître comme une « *nébuleuse* » dans le vide, parce qu'ils n'auront rien fait. Troisième solution pour eux, c'est tout simplement s'associer, chacun selon ses tendances, aux partis qui sont sur le terrain. Est-ce que les partis politiques ont une importance réelle? Est-ce qu'ils jouent le rôle pour lequel ils ont été créés? Est-ce que c'est au travers des partis politiques qu'on peut conquérir le pouvoir? Je ne sais pas.

– Pour terminer Me Théodore Achille, avez-vous des regrets de votre passé de membre actif dans le gouvernement des Duvalier?

– Ah, aucun! Je ne me considère pas membre des gouvernements des Duvalier. Le gouvernement haïtien n'est pas la chose des Duvalier. Comme le gouvernement haïtien n'est pas la chose de M. Lesly Manigat président, de M. Aristide président. Non, c'est une mauvaise manière de voir les choses! Manigat ne dirait jamais : « *Mon gouvernement* ». Comme pour dire : « *Je vous donne une part de mon gouvernement*. » Le gouvernement, c'est un partage de responsabilités. Ce n'est pas un partage de patrimoine. Je n'ai aucun regret d'avoir participé au gouvernement de mon pays.

– Merci Me Théodore Achille!

Conclusion

Me Théodore Achille et moi avons quitté le studio d'enregistrement aux *suite à la page(19)*

Deux incendies coïncident : Notre-Dame de Paris et la Mosquée al-Aqsa !

Il est tout de même étonnant que des sites liés au renseignement de l'armée israélienne s'intéressent à ce point au terrible incendie qui a ravagé l'un des éléments les plus précieux du patrimoine religieux de l'humanité, Notre-Dame de Paris. Et pourtant, à lire l'article de DEBKAfile et surtout à regarder la photo qui l'accompagne, on ne pourrait pas ne pas se poser la question suivante : « DEBKAfile ne cherche-t-il pas à faire passer un message? » La similitude avec les photos des Twin Towers est étonnante : L'étrangeté de cette façon de couvrir l'événement est encore plus grande quand on apprend qu'un incendie s'est déclaré presque au même moment dans l'enceinte de la mosquée al-Aqsa à Qods occupé, ville sainte que le Deal du siècle veut « judaïser » sur le dos et des chrétiens et des musulmans.

Selon des médias palestiniens et l'agence officielle de l'Autorité palestinienne « Wafa », l'incendie a ravagé la mosquée al-Marwani, l'une des cinq que compte l'Esplanade. Les photos montrant la fumée s'en élevant ont été massivement partagées sur les réseaux sociaux.

Selon la même source citant un garde de la mosquée, l'incendie s'est déclaré à proximité de la mosquée al-Marwani. Les pompiers du Waqf islamique sont intervenus à temps et ont su maîtriser le feu avant qu'il ne se propage. Le feu qui s'est déclenché à la mosquée al-Aqsa, troisième site le plus sacré de l'islam et au cœur du conflit arabo-israélien, a été largement éclipsé médiatiquement par celui de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, sachant que les deux incendies se sont déclarés quasi simultanément. Mais les personnes alertes de l'actualité ont bien remarqué cette coïncidence étrange, visant tour à tour le catholicisme et l'islam.

Alors que la cathédrale de Notre-Dame de Paris, symbole fort de l'histoire de la France et du catholicisme, se consumait dans la soirée du lundi 15 avril sous les yeux des Français, le président américain, ami d'Israël, s'est permis un tweet, encore un, pour « humilier » la France. « C'est si terrible d'assister à ce gigantesque incendie à Notre-Dame de Paris », a tweeté le président Donald Trump, alors que l'incendie ne faisait que commencer. « Il faut agir vite », a-t-il ajouté, conseillant le recours à des « bombardiers d'eau ». Dès les premières heures du déclenchement de l'incendie survenu à un moment où il n'y avait personne dans la cathédrale, Donald Trump a prodigué ses conseils en encourageant les Français à agir vite.

Des internautes n'ont pas tardé à rétorquer sur les réseaux sociaux: « On aurait dû y penser tout seul ! » « Pouvez-vous s'il vous plaît nous apprendre à éteindre un feu ? Nous, les Français, n'en avons pas la moindre idée. Actuellement, nous ne faisons que souffler là-dessus, mais cela ne fonctionne pas. S'il vous plaît, aidez-nous, souverain du monde », écrit un usager sur Twitter.

Pour le reste, l'enquête ouverte sur l'incendie de Notre-Dame a conclu à son origine accidentelle, peut-être un peu trop rapidement. Quant à la restauration, qui pourrait durer des « décennies », les premières associations étrangères à se porter candidates se trouvent à New York. Le Monde écrit : « L'incendie a aussi suscité un élan de solidarité hors de l'Hexagone. Aux États-Unis, la French Heritage Society, organisation basée à New York qui se consacre à la préservation des trésors architecturaux et culturels français, a lancé une page web pour collecter des fonds. Sur la plateforme de financement participatif GoFundMe, plus de 50 campagnes liées à l'incendie de la cathédrale ont été créées lundi à travers le monde, a déclaré un porte-parole de l'entreprise. »

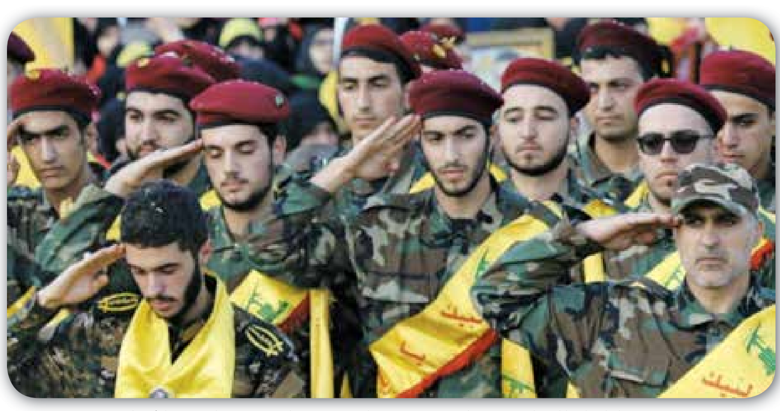
PressTv 16 avril 2019





Lorsque Notre-Dame brûlait hier, un autre incendie s'est déclaré dans la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, l'un des sites sacrés de l'histoire de l'islam. Mais Notre-Dame a eu toute la couverture médiatique tandis que la mosquée Al-Aqsa n'a pas eu de couverture médiatique.

Hezbollah : « La Résistance ne cédera pas face aux USA »



Un défilé militaire des combattants du Hezbollah libanaisa

Le Hezbollah met en garde contre les conséquences dangereuses du Deal du siècle et insiste sur la poursuite de l'axe de la Résistance face à ce complot funeste, ainsi que face à la guerre économique et les sanctions imposées par les USA.

Le vice-président du conseil exécutif du Hezbollah libanais, le cheikh Nabil Kaouk, a mis en garde contre les conséquences dangereuses du complot américain pour détruire la cause palestinienne, connu sous le nom de « Deal du siècle ».

Le Cheikh Nabil Kaouk a affirmé ce lundi 15 avril que le président américain Donald Trump annoncerait les détails du Deal du siècle après la prise de fonction du nouveau cabinet Netanyahu et qu'il commencerait par la suite à imposer ce plan.

Le membre du conseil central du Hezbollah a affirmé que la normalisation avec Israël serait le prix que les États arabes devraient payer en prélude au Deal du siècle dont les acquis pour Israël seraient la reconnaissance de sa souveraineté sur le Golan ainsi que l'annexion de la Cisjordanie. « Au Liban, aussi, l'on ne restera pas à l'abri des retombées du Deal du siècle, en ce qui concerne l'hébergement des réfugiés palestiniens et les menaces de l'ennemi contre les ressources gazières et pétrolières du pays. Et les fermes de Chebaa seront elles aussi exposées, plus qu'en tout autre temps », a averti Nabil Kaouk.

Par ailleurs, le secrétaire général adjoint du Hezbollah, le Cheikh Naïm Qassem, a affirmé que la guerre lancée par les Américains en Syrie faisait partie d'un plan consistant à monopoliser la région en faveur des intérêts d'Israël. « La guerre en Syrie est une étape de la confrontation [de l'ennemi] avec l'axe de la Résistance dont nous avons déjà été témoins dans des conflits comme le Liban, la Palestine, l'Afghanistan et l'Irak », a-t-il ajouté.

Dans l'optique du Cheikh Naïm Qassem, les États-Unis cherchent, à travers les sanctions économiques, à mettre à genoux l'axe de la Résistance ; « mais la Résistance ne cédera jamais face aux complots US », a réitéré le secrétaire général adjoint du Hezbollah libanais.

PressTv 15 avril 2019

L'arrestation d'Assange est une mise en garde de l'histoire !

Par John PILGER

L'image de Julian Assange traîné hors de l'ambassade de l'Equateur à Londres est emblématique de notre époque. La force contre le droit. La brutalité contre la loi. L'indécence contre le courage. Six policiers malmenant un journaliste malade, ses yeux plissés contre sa première lumière naturelle depuis près de sept ans.

Que ce scandale se soit produit au cœur de Londres, dans le pays de la Magna Carta, devrait faire honte et mettre en colère tous ceux qui se soucient pour les sociétés "démocratiques". Assange est un réfugié politique protégé par le droit international, le bénéficiaire de l'asile en vertu d'un pacte strict dont la Grande-Bretagne est signataire.

L'Organisation des Nations Unies l'a clairement indiqué dans la décision juridique de son Groupe de travail sur les détentions arbitraires.

Mais au diable tout ça. Laissez entrer les voyous. Dirigée par les quasi-fascistes de l'administration Trump, en collaboration avec l'Équatorien Lenin Moreno, un Judas latino-américain et menteur qui cherche à camoufler l'état moribond de son régime, l'élite britannique a abandonné son dernier mythe impérial : celui d'équité et de justice.

Imaginez Tony Blair traîné hors de sa maison géorgienne de plusieurs millions de livres à Connaught Square, Londres, menotté, pour être ensuite expédié à La Haye. Selon l'exemple de Nuremberg, le "crime suprême" de Blair est la mort d'un million d'Irakiens. Le crime d'Assange est le journalisme : demander des comptes aux rapaces, dénoncer leurs mensonges et donner aux gens du monde entier les moyens d'agir avec la vérité.

L'arrestation choquante d'Assange est un avertissement pour tous ceux qui, comme l'écrivait Oscar Wilde, "sèment les graines du mécontentement [sans lesquels] il n'y aurait pas de progrès vers la civilisation". L'avertissement est explicite à l'égard des journalistes. Ce qui est arrivé au fondateur et rédacteur en chef de WikiLeaks peut vous arriver dans un journal, ou à vous dans un studio de télévision, ou vous à la radio, ou vous qui diffusez un podcast.



L'arrestation choquante et humiliante du journaliste Julian Assange

Le principal bourreau médiatique d'Assange, The Guardian, collaborateur de l'État secret, a montré sa nervosité cette semaine avec un éditorial qui a atteint de nouveaux sommets en termes d'hypocrisie. The Guardian a exploité le travail d'Assange et de WikiLeaks dans ce que son précédent éditeur appelait "le plus grand scoop des 30 dernières années". Le journal s'inspira des révélations de WikiLeaks et s'attira louanges et fortune.

Sans verser un sou pour Julian Assange ou WikiLeaks, un livre largement promu du Guardian donna lieu à un film hollywoodien lucratif. Les auteurs du livre, Luke Harding et David Leigh, se retournèrent contre leur source, le maltraitèrent et divulguèrent le mot de passe qu'Assange avait confié au journal en toute confidentialité, conçu pour protéger un fichier numérique contenant des câbles des ambassades des États-Unis.

Alors qu'Assange était piégé à l'ambassade de l'Équateur, Harding se joignit à la police à l'extérieur et se réjouit sur son blog que "Scotland Yard aura le dernier mot". The Guardian a depuis publié une série de mensonges à propos d'Assange, notamment une affirmation discréditée selon laquelle un groupe de Russes et l'homme de Trump, Paul Manafort, avaient rendu visite à Assange à l'ambassade. Ces réunions n'ont jamais eu lieu ; c'était faux.

Mais le ton a maintenant changé. "L'affaire Assange est une toile moralement enchevêtrée", estime le journal. « Il (Assange) croit en la publication de choses qui ne devraient pas être publiées... Mais il a toujours fait la lumière sur des choses qui n'auraient jamais dû être cachées. »

Ces "choses" sont la vérité sur la façon meurtrière dont l'Amérique mène ses guerres coloniales, les mensonges du Foreign Office britannique dans son déni des droits des personnes vulnérables, comme les habitants des îles Chagos, la dénonciation d'Hillary Clinton comme une partisane et bénéficiaire du jihadisme au Moyen-Orient, la description détaillée par des ambassadeurs américains sur la façon dont les gouvernements en Syrie et au Venezuela pourraient être renversés, et beaucoup plus. Tout cela est disponible sur le site de WikiLeaks.

The Gardien est nerveux, et on le comprend. La police secrète a déjà rendu visite au journal et exigé et obtenu la destruction rituelle d'un disque dur. Sur ce point, le journal n'en est pas à sa première. En 1983, une commis du Foreign Office, Sarah Tisdall, a divulgué des documents du gouvernement britannique indiquant quand les armes nucléaires américaines de croisière arriveraient en Europe. Le Gardien fut couvert d'éloges.

Lorsqu'un tribunal a exigé de connaître la source, au lieu de laisser le rédacteur en chef aller en prison sur la base d'un principe fondamental de protection des sources, Tisdall fut trahie, poursuivie et condamnée à six mois de prison.

Si Assange est extradé vers les Etats-Unis pour avoir publié ce que The Guardian appelle des "choses" véridiques, qu'est-ce qui empêchera la rédactrice en chef actuelle, Katherine Viner, de le suivre ou l'ancien rédacteur en chef, Alan Rusbridger, ou le propagandiste prolifique Luke Harding ?

Qu'est-ce qui empêchera les rédacteurs en chef du New York Times et du Washington Post, qui ont également publié des bouts de vérité provenant de WikiLeaks, et le rédacteur en chef de El Pais en Espagne, de Der Spiegel en Allemagne et du Sydney Morning Herald en Australie. La liste est longue.

David McCraw, avocat principal du New York Times, a écrit : « Je pense que la poursuite [d'Assange] constituerait un très, très mauvais précédent pour les éditeurs... d'après ce que je sais, il est en quelque sorte dans la position classique d'un éditeur et la loi aurait beaucoup de mal à distinguer le New York Times de WilLeaks. »

Même si les journalistes qui ont publié les fuites de WikiLeaks ne sont pas convoqués par un grand jury américain, l'intimidation de Julian Assange et Chelsea Manning suffira. Le vrai journalisme est criminalisé par des voyous, au vu et au su de tous. La dissidence est devenue une indulgence.

En Australie, l'actuel gouvernement pro-américain poursuit deux dénonciateurs qui ont révélé que les espions de Canberra avaient mis sur écoute les réunions du cabinet du nouveau gouvernement du Timor oriental dans le but de priver ce petit pays pauvre de sa part des ressources en pétrole et en gaz de la mer du Timor. Leur procès se déroulera en secret. Le Premier ministre australien, Scott Morrison, est tristement célèbre pour son rôle dans la mise en place de camps de concentration pour les réfugiés dans les îles de Nauru et Manus, dans le Pacifique, où les enfants s'auto-mutilent et se suicident. En 2014, Morrison a proposé des camps de détention de masse pour 30 000 personnes.

Le vrai journalisme est l'ennemi de ces scandales. Il y a dix ans, le ministère de la Défense de Londres a publié un document secret qui décrivait les "principales menaces" à l'ordre public, au nombre de trois : les terroristes, les espions russes et les journalistes d'investigation. Ces sont ces derniers qui étaient désignés comme la principale menace.

Le document fut dûment divulgué à WikiLeaks, qui l'a publié. "Nous n'avions pas le choix", m'a dit Assange. "C'est très simple. Les gens ont le droit de savoir et le droit de remettre en question et de contester le pouvoir. C'est ça la vraie démocratie."

Et si Assange et Manning et les autres dans leur sillage - s'il y en a d'autres - étaient réduits au silence et "le droit de savoir, de questionner et de contester" était retiré ?

Dans les années 1970, j'ai rencontré Leni Reifenstahl, amie proche d'Adolf Hitler, dont les films ont contribué à jeter le sort nazi sur l'Allemagne.

Elle m'a dit que le message de ses films, la propagande, ne dépendait pas



"d'ordres venus d'en haut" mais de ce qu'elle appelait le "vide apathique" du public.

« Ce vide apathique s'étendait-il à la bourgeoisie libérale et éduquée ? » lui ai-je demandé.

« Bien sûr, répondit-elle, surtout l'intelligentsia... Quand les gens ne posent plus de questions sérieuses, ils sont soumis et malléables. Tout peut arriver. »

Et arriva. Le reste, aurait-t-elle pu ajouter, c'est de l'histoire.

John Pilger
Counterpunch 12 Avril 2019
LGS 12 Avril 2019

Suite de la page (3)

politique. La gestion des déchets, de l'eau et des transports poserait le plus de problèmes [8]. Sans compter le manque ou le mauvais état des infrastructures de communication (routes et ports) [9].

Si tout cela n'était pas suffisant, l'approvisionnement du Pic en électricité est déficient et coûteux [10]. Ces difficultés, ainsi que l'annonce de Sae-A qu'elle ne poursuivrait pas son expansion, ont poussé la Bid à suspendre le dernier versement de 41 millions de dollars du projet, approuvé en décembre 2015.

Conclusions

L'association du patronat (Adih) ainsi que plusieurs multinationales asiatiques brandissent maintenant la menace de la délocalisation. Mais, comme on l'a montré, le « coût » salarial n'est qu'une des raisons – et pas la principale – de cette désaffection. Encore convient-il de le resituer dans la stratégie d'ensemble. SAe-A n'a fourni que deux tiers des emplois qu'elle promettait. Qui plus est, des emplois non qualifiés, précaires et mal payés, qui ne permettent aucun « décollage » ni à titre individuel ni au niveau de l'économie locale [11]. Surtout, l'emploi, au nom duquel est « vendu » ce type de projets, ne constitue jamais un objectif. Au contraire même, il représente la principale variable d'ajustement, le premier facteur à sacrifier.

Construit sur une zone agricole fertile, où la biodiversité est fragile, reproduisant le même modèle de développement des zones franches, présenté comme un exemple emblématique de la reconstruction du pays, le Pic a, d'emblée, posé problème et été contesté.

Sept ans plus tard, est-ce déjà à son oraison funèbre à laquelle on assiste ? Mais, même si Sae-A ne délocalise pas complètement son activité, les annonces de ces dernières semaines démontrent la dépendance envers celle-ci. Et le piège que constitue la sous-traitance, en réduisant Haïti au rôle de pourvoyeur de main d'œuvre en quantité et à bas prix, d'exportateur de matières premières, et d'importateur d'à peu près tout.

Désespérant ? Ce qui est désespérant, c'est de reproduire les mêmes politiques, qui échouent depuis 40 ans, de miser sur les mêmes acteurs, et de confisquer doublement la liberté du peuple haïtien, en ne lui laissant le choix qu'entre néolibéralisme et humanitaire ; choix qui, de toute façon, se réduit au fur et à mesure que les deux s'allient et se confondent.

Ce qui est désespérant, c'est cette fausse fatalité, qui se nourrit des leçons non tirées et des promesses non tenues. Et c'est aussi pour cela, pour renverser cette désespérance que des dizaines de milliers de Haïtiens et Haïtiennes sont descendus dans les rues de Port-au-Prince ces derniers mois.

Notes

[1] Frédéric Thomas, « Haïti is open for business », 4 décembre 2012, RTBF info, https://www.rtbf.be/info/opinions/detail_haiti-is-open-for-business?id=7886561.

[2] Il faut dire que Martelly n'était pas avare en promesse ; en novembre 2011, il avait promis de créer 500,000 emplois en trois ans. En réalité, il n'est pas sûr que les quelques milliers d'emplois créés compensent ceux qui ont été perdus du fait de choix de politiques économiques néfastes. Robenson Geffrard, « Forum des investissements.

Martelly promet 500 000 emplois sur trois ans », Le Nouvelliste, 29 novembre 2011, https://lenouvelliste.com/article/99827/martelly-promet-500-000-emplois-sur-trois-ans.

[3] GJV info, Bulletin d'information n°12, mars 2012, http://www.groupejeanvorbe.com/bultin%20mensuel%20Mars/entreprises.html. Le complexe hôtelier devait recevoir « ses premiers clients » en 2013…

[4] Le fiasco de la construction d'un nouveau port international tient en partie du manque d'expertise d'Usaid, qui pilotait le projet. CEPR, « A Failure Foretold : Usaid's Plans to Build a Port in Northern Haiti », 8 mai 2014, http://cepr.net/blogs/haiti-relief-and-reconstruction-watch/a-failure-foretold-usaids-plans-to-build-a-port-in-northern-haiti. Sur Agritrans, lire Frédéric Thomas, Haïti : agrobusiness et politiques publiques, décembre 2018, https://www.cetri.be/Haiti-agrobusiness-et-politiques. Sur le scandale PetroCaribe, lire la série de trois articles que nous lui avons consacrée, « Haïti, le scandale du siècle », https://www.cetri.be/Haiti-le-scandale-du-siecle-1-le.

[5] Todo en el Punto, « S&H Global : decide cerrar sus operaciones en haití para venir a R.D., donde producirá 20,000 empleos », 4 avril 2019, http://www.todoenelpunto.com/sh-global-decide-cerrar-sus-operaciones-en-haiti-para-venir-a-r-d-donde-producira-20000-empleos/. Sur les mobilisations de 2018-2019 en Haïti, lire Frédéric Thomas, « Haïti, le scandale du siècle (3) : le sens de la révolte », Cetri, 25 février 2019, https://www.cetri.be/Haiti-le-scandale-du-siecle-3-le.

[6] Association des industries d'Haïti (Adih), Adih news, décembre 2018, volume 5, http://www.adih.ht/newsletterdec18.pdf.

[7] Martine Isaac, « La sous-traitance ne peut servir de moteur à la croissance économique d'Haïti ! », Le Nouvelliste, 3 avril 2019, https://lenouvelliste.com/article/200072/la-sous-traitance-ne-peut-servir-de-moteur-a-la-croissance-economique-dhaiti.

[8] Roberson Alphonse, « Gestion désastreuse du parc industriel de Caracol, la Sonapi sur la sellette… », Le Nouvelliste, 3 avril 2019, https://lenouvelliste.com/article/200038/gestion-desastreuse-du-parc-industriel-de-caracol-la-sonapi-sur-la-selette. À noter que les chiffres avancés par la Sonapi sont faux ou fantaisistes, et qu'elle n'a plus remis de rapport sur l'activité du Pic depuis fin 2017.

[9] Hervé Délima, « S&H global arrête son projet d'extension en Haïti au profit de la République dominicaine », Le National, 9 avril 2019, http://lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/actualitees&rebmun=5126. S&H global étant la succursale haïtienne de Sae-A.

[10] Voir le rapport d'audit d'Usaid quant au projet de fourniture et de modernisation de l'électricité : Office of inspector general, Audit report, Misjudged Demand, Stalled Reforms, and Deficient Oversight Impeded USAID/Haiti's Sustainable Electricity Goals, 13 novembre 2018, https://oig.usaid.gov/sites/default/files/2018-11/9-521-19-001-P.pdf.

[11] Frédéric Thomas, « Haïti, l'imposture humanitaire », Monde diplomatique, novembre 2016.

CETRI 11 avril 2019

Suite de la page (16)

environs de 14 heures. La pluie a cessé de tomber. J'ai rangé soigneusement mon parapluie dans mon sac. M. Théodore Achille en fait autant. Il est venu en autobus comme moi à la rue Saint-Laurent. Nous avons passé quelque trente minutes à l'arrêt de l'autobus. Et la conversation n'a pas tari. On dirait que l'entrevue s'est achevée trop vite. M. Théodore Achille avait encore beaucoup de choses à me raconter. Il m'a avoué finalement que Jean-Claude Duvalier était beaucoup plus intéressé par ses jouets électroniques que par ce qui se passait autour de lui, par ce qui se passait dans le pays. M. Théodore Achille descend de l'autobus à l'angle des rues Jean-Talon et Saint-Laurent. Moi, j'ai continué jusqu'à la station de métro la plus proche. L'air du Canada lui va très bien. Il paraît en pleine forme et en bonne santé. À part, peut-être, quelques petites complications apportées par le poids de l'âge.

Depuis 1986, la chorale Duvalier-Bennett a arrêté de chanter à Port-au-Prince. Mais la lutte sociale n'a pas évolué pour autant en Haïti. Jusqu'à présent, aucun signe ne laisse prévoir un changement de rythme dans ce climat de stagnation sociétale. Le développement négatif de la situation socioéconomique des masses fait même craindre le pire. Me Théodore Achille est on ne peut plus clair : chaque duvaliériste qui a joué un rôle important dans les circuits du pouvoir doit prendre ses responsabilités devant l'histoire. Devant la Nation haïtienne pour tout le mal qui leur est reproché à tort ou à raison. Le pardon ne peut pas arriver sans un sincère *mea culpa*. Sans confession, pas d'absolution. « *Vraiment les nègres sont d'une drôle de race. Irréductibles, secrets et têtus, les souffrances les ont coulés dans du métal. Il y a sous leur nonchalance apparente quelque chose qui ne faiblit pas et qui s'allume quand on croit que tout est mort en eux. Le nègre est puissant. La souffrance le rend calme et puissant. Quand la vie donne un mauvais coup, jette un madichon, il y a de la lutte de l'homme qui crée un choc en retour, qui renverse le maléfice, recommence ce qui est brisé* [1]. »

Très souvent, je prends plaisir à relire certains passages du grand ouvrage de Maurice Joly : **Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu**. Le livre est préfacé, comme vous le savez bien, par Jean François Revel, l'auteur de « **Ni Marx ni Jésus** ». Au seizième dialogue, Montesquieu dit à Machiavel : « *Un des points saillants de votre politique, c'est l'anéantissement des parties et la destruction des forces collectives. Vous n'avez point failli à ce programme. Cependant, je vois encore autour de vous des choses auxquelles vous n'avez point touché. Ainsi, vous n'avez encore porté la main ni sur le clergé, ni sur l'université, ni sur le barreau, ni sur les milices nationales, ni sur les corporations commerciales. Il me semble cependant qu'il y a là plus d'un élément dangereux*. »

En ce sens, nous pouvons dire nous-mêmes que l'élève a dépassé le maître. François Duvalier est allé plus loin que le *machiavélisme* le lui a enseigné. François Duvalier a assassiné des citoyens appartenant à toutes les couches de la société haïtienne : professeurs, étudiants, journalistes, écrivains, prêtres, avocats, médecins, militaires, artistes, paysans, citadins, agriculteurs, éleveurs, commerçants, etc. Nous vous citons toujours dans « **Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu** » ces paroles de Machiavel, et vous comprendrez vous-mêmes à quelle école politique sont formés François et Jean-Claude. Nicolas Machiavel, l'auteur du célèbre **Le Prince**, déclare : « *Sans doute, vous avez déjà pu voir que ma politique essentielle était de m'appuyer sur le peuple. Quoique je porte une couronne, mon but réel et déclaré est de le représenter. Dépositaire de tous les pouvoirs qu'il m'a légués, moi seul en définitive, suis son véritable mandataire. Ce que je veux, il le veut. Ce que je fais, il le fait. En conséquence, il est indispensable que lors des élections ne puisse pas substituer leur influence à celle dont je suis la personnification armée. Aussi, ai-je trouvé d'autres moyens encore de paralyser leurs efforts? Il faut que vous sachiez par exemple, que la loi qui interdit les réunions s'appliquera naturellement à faire ce qui pourrait être formé en vue des élections. De cette manière, les parties ne pourront ni se concerter ni s'entendre*. » Montesquieu dit plus loin à Machiavel : « *Vous avez tué la société. Maintenant vous tuez l'homme. Plût à Dieu que vos paroles retentissent jusque sur la terre. Jamais réputation plus éclatante de vos propres doctrines n'aurait frappé des oreilles humaines*. »

Le duvaliérisme, c'est tout ce que nous avons cité. Personne ne peut nier qu'il est effectivement à la fois, – *comme l'a si bien expliqué Me Théodore Achille* –, une **idéologie**, une **doctrine** et un **système**. Il serait important d'arriver à comprendre le fonctionnement des mécanismes qui lui ont permis de perdurer dans le temps et dans l'espace. 29 ans de pouvoir absolu, zombification des masses rurales et urbaines, aliénation des libertés et des droits individuels, tout cela mérite vraiment un débat rationnel, théorique, scientifique. Le duvaliérisme a-t-il encore un quelconque avenir politique en Haïti? Le *Parti haïtien Tèt kale* (PHTK) n'apparaît-il pas de plus en plus comme un « *Jean le Baptiste* » du système duvaliérien? « *Celui qui vient après moi est plus grand que moi.* », disait le Prophète. La propulsion graduelle de Nicolas François Duvalier par le moteur puissant de la *communauté internationale* sur la scène politique, à notre humble avis, pourrait bien réserver une surprise désagréable aux Haïtiens de l'intérieur et de la diaspora! Les Écritures [2] nous disent : « *Ton œil est la lampe de ton corps. Lorsque ton œil est en bon état, tout ton corps est éclairé; mais lorsque ton œil est en mauvais état, ton corps est dans les ténèbres*. » Que peut-on attendre d'une opposition politique aveugle, enténébrée, incompétente, affairiste, noyée dans l'incurie intellectuelle, comme celle qui rassemble les André Michel, Schiller Louidor, Moïse Jean-Charles, Maryse Narcisse, Dunois Éric Cantave, Jean André Victor, Edmonde Supplice Beauzile, Victor Benoît… ? L'arbre stérile du duvaliérisme ne pourra jamais être abattu sans l'émergence d'un mouvement radical, inébranlable de « ***Révolution*** » sur le territoire national.

Robert Lodimus

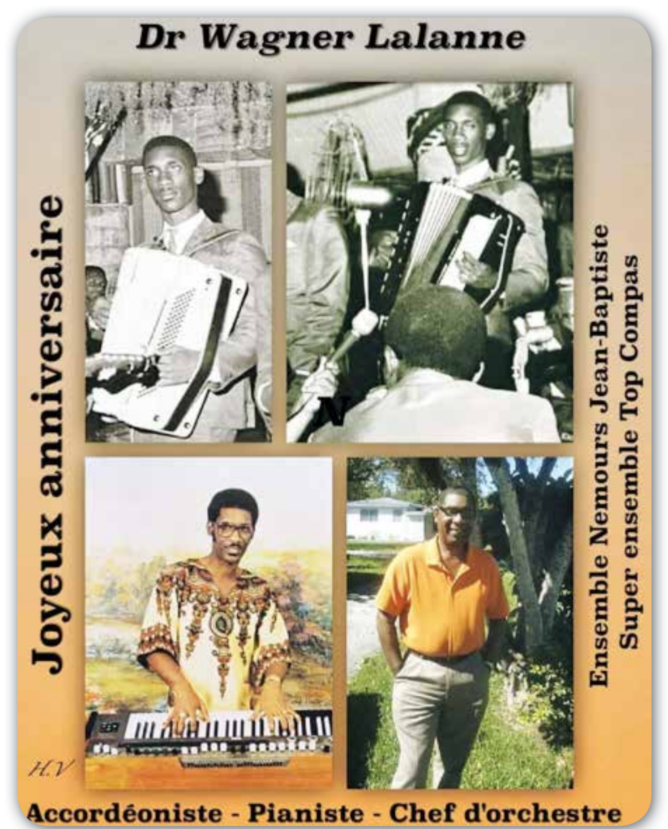
[1] Jacques Stephen Alexis, *Compère Général Soleil*, Les Éditions Gallimard, page 134.
[2] La Sainte Bible, Luc 11 :34.

Pleins feux Sur : Wagner Lalanne (?-?)

Par Ed Rainer Sainvill

« Un expert des claviers »

Décidément l'ultime soliste des claviers et de l'accordéon qui a émergé au début des années 1960; après avoir fait ses apprentissages musicaux avec les plus avisés pour venir par la suite, faire les beaux jours de l' « Orchestre de Nemours Jean Baptiste ». C'est dans les années 1950 que Wagner a fait ses débuts, d'abord comme jeune guitariste précoce, faisant ses preuves dans l'entourage des illustres devanciers. Pour ensuite jeter son dévolu sur les claviers qu'il adoptera avec panache. Pour en s'acquitter merveilleusement comme remplaçant du célèbre Edner Guignard à ''El Rancho", et occasionnellement, suppléait le superlatif Nono Lamy au ''Casino International". A partir de ces sublimes randonnées, ce talentueux musicien devient rapidement l'objet des convoitises d'autres groupes du milieu.



Chemin faisant, Wagner continue d'épater ses pairs de par ses prouesses de soliste patenté, un flair d'eurythmie contemporaine, une approche exploratrice doublée d'une technique hors pair qui en ont fait un expert des claviers. C'est au milieu des années 1960 que son parcours de '*free-lancer"* va atteindre son terme. Lorsqu'il est sollicité par le maestro '*master-brain"* Nemours pour venir remplacer l'irremplaçable vedette du groupe, le grandiloquent accordéoniste et clavériste Richard Duroseau alors en état de rébellion. C'est ainsi que Lalanne est convié à prendre sa place. En fait, pour Nemours les jours de l'incontrôlable Richard étaient comptés. C'est pourquoi il avait pris le soin de le doubler avec Lalanne, en donnant à ce dernier le loisir de jouer les toutes dernières compositions.

De fait, Wagner Lalanne a eu son baptême de feu dans les rangs du ***konpa-dirèk*** en 1965; rassurant ainsi la multitude de fanatiques '*'rouge et blanc"* qui s'inquiétaient de l'orientation musicale de leur groupe favori, après l'expulsion du contributeur et soliste enragé Richard Duroseau. Cependant, en vrai innovateur (ou sous la dictée de son maestro), Lalanne s'est emparé du ***konpa*** , le rénovant à la faveur du temps pour leur confectionner les plus délicieuses confiseries tonales, au grand bonheur des inconditionnels de Nemours. C'est la *mid-sixties* et le ***konpa dirèk*** est à son apogée, les hits pleuvaient et W.L y était bien sûr pour quelque chose. En faisant bien oublier Richard Duroseau auprès d'une nouvelle génération de fanatiques qui en avaient fait leur nouvelle idole.

Il s'est intégré impeccablement en intronisant un style fait d'escalades excentriques et des filets illimités faits de sensations extatiques. Soliste extravagant, son agilité, son toucher florissant et ses renversements d'accords ont fait surgir des colorations variées. Spécialement à travers ses solos trépidants qui eurent pour effet de rivaliser Richard. Des atouts qui l'ont imposé comme l'indispensable bras droit du maestro Nemours Jean Baptiste à ce moment du groupe. Et lorsque ce dernier a mis une fin temporaire à l'épopée locale, en allant s'installer à New-York à la fin des années 1960. C'est encore Lalanne qui va reprendre le tablier au bercail, en s'appliquant à perpétuer le ***konpa dirèk***, legs encore jeunot du maestro avec son groupe « Top Compas ». Lequel il a dirigé et nimbé de ses nappes sonores. Tout en maintenant le rythme auprès des mordus au cours de l'ascendance des ***mini-jazz***.

Ainsi, un bout de temps après la dissolution du grand « Orchestre de Nemours Jean Baptiste ». Alors que le maestro de retour au pays végétait inexorablement avec son « Super Combo », dans le ras-de-marée ***mini***. Et à ce stade de vulnérabilité ; il nourrissait le regret de ne pas pouvoir se dispenser des services de Wagner Lalanne. Lequel entretemps avait immigré en Floride et ne pouvait pas rejoindre son maestro. En effet, celui dont les boute-feux avaient pris l'habitude d'admirer, ce claviériste, pianiste et accordéoniste aux sonorités multicolores, la verve rebrousse-oreille qui surgit opportunément comme ce second souffle indispensable pour revivifier le ***konpa direk***. Là-bas, il y mit son groupe « Areytos » de parcours éphémère, et parallèlement s'est mis en disponibilité en collaborant avec quelques artistes et groupes en vogue. Et éventuellement, il s'est consacré exclusivement à l'enseignement en Floride sa terre d'adoption. Pour entrer dans la pénombre.